RAIFFEISEN

zh aw



Dossier thématique sur les événements de la vie:

ce qui façonne notre prévoyance

9e édition

Baromètre de la prévoyance 2026

Mentions légales

Raiffeisen: deuxième groupe bancaire de Suisse
Raiffeisen est le deuxième groupe bancaire du pays et la banque retail suisse la plus proche de sa clientèle. Elle compte plus de deux millions de sociétaires et gère plus de trois millions de relations clients, dont notamment avec plus de 200'000 entreprises en Suisse. Les 208 Banques Raiffeisen, juridiquement indépendantes et organisées en coopératives, sont ancrées localement dans l'ensemble du pays et sont sociétaires de Raiffeisen Suisse société coopérative. Celle-ci assure la gestion stratégique et la surveillance de l'ensemble du Groupe Raiffeisen. Le Groupe Raiffeisen propose aux particuliers et aux entreprises une vaste gamme de produits et de services financiers. Ses principaux domaines d'activité sont les opérations hypothécaires, le conseil en gestion de fortune et en prévoyance ainsi que les services aux entreprises.

La ZHAW School of Management and Law: une haute école d'économie de premier plan
La Haute école des sciences appliquées de Zurich (ZHAW) compte 14'995 étudiantes et étudiants et 3'729 collaboratrices et collaborateurs, ce qui en fait une des plus grandes hautes écoles spécialisées pluridisciplinaires en Suisse. La ZHAW School of Management and Law (SML) est une école de commerce accréditée au niveau international et bénéficie de la triple accréditation AACSB, EQUIS et AMBA. En 2025, elle a été classée pour la sixième fois consécutive dans le «Top 100 European Business Schools» du Financial Times. Son MSc Banking and Finance occupe la 48e place mondiale dans le classement «Masters in Finance pre-experience 2026».

Editeur
Raiffeisen Suisse société coopérative, Saint-Gall
Haute école des sciences appliquées de Zurich (ZHAW), Winterthour

Equipe de projet Raiffeisen
Tashi Gumbatshang, responsable du Centre de compétences en gestion patrimoniale et en prévoyance
Claudine Sydler-Hänny, chercheuse en prévoyance
Nadja Huonder, conseillère senior Communication du Groupe
Moritz Günter, analyste clientèle et marché
Nadine Kissling, collaboratrice Content marketing et campagnes Prévoyance

Equipe de projet ZHAW
Roland Hofmann, professeur à l'Institut Wealth & Asset Management
Markus Moor, professeur à l'Institut Risk & Insurance
Jürg Portmann, codirecteur de l'Institut Risk & Insurance

© 2026 Raiffeisen Suisse
Clôture de la rédaction: 14 août 2026

Contenu

Editorial **4**

Aperçu des résultats **6**

Entretien avec les responsables de l'étude **8**

La conception de l'étude en bref **9**

Le Baromètre de la prévoyance en détail **10**
- Engagement 12
- Connaissances 14
- Confiance 16
- Résultat économique 18

Dossier thématique:
les événements de la vie et la prévoyance **20**
- Evénements de vie 20
- Décisions en matière de prévoyance 24
- Planification de la retraite 26
- Moment du départ à la retraite 28
- Placer son argent à la retraite 30

Conclusion **32**

Glossaire **33**

Editorial

Le 9e Baromètre de la prévoyance Raiffeisen montre que les chiffres clés du système de prévoyance suisse récemment publiés sont réjouissants. L'AVS enregistre à nouveau un résultat de répartition positif, les caisses de pension présentent des degrés de couverture élevés et la proportion de personnes disposant d'un pilier 3a n'a jamais été aussi élevée.

Les défis structurels devraient toutefois bientôt assombrir la situation, en particulier pour le 1er pilier. L'évolution démographique accentue la pression sur le financement de la prévoyance vieillesse et en fin d'année, la 13e rente AVS sera versée pour la première fois. En novembre, le peuple suisse décidera si les dépenses supplémentaires seront couvertes en partie par la taxe sur la valeur ajoutée.

Les indices positifs d'aujourd'hui ne sont donc qu'un répit: pour garantir la prévoyance à long terme, des réformes urgentes sont nécessaires. Le contraste entre la situation solide et l'avenir incertain transparaît clairement dans notre sondage.

Le financement de l'AVS reste la principale préoccupation de la population. Quant au 2e pilier, il présente une évolution positive, la situation financière des caisses de pension s'étant nettement améliorée. Grâce aux bons résultats des placements financiers, et donc à des degrés de couverture plus élevés, de nombreuses caisses de pension ont pu verser ces dernières années des intérêts supérieurs à la moyenne sur les avoirs de vieillesse. Cela a manifestement renforcé la confiance dans la prévoyance professionnelle.

La prévoyance privée jouit toujours de la plus grande confiance. Le 3e pilier offre le plus de possibilités pour façonner activement la prévoyance – et de plus en plus de personnes assument leur propre responsabilité sans attendre de solutions politiques.

Toutefois, la prévoyance ne constitue souvent pas une priorité au quotidien. Dans la plupart des cas, ce sont les événements marquants de la vie qui incitent les personnes à agir. Le dossier thématique de cette année est consacré à ces événements déterminants pour la prévoyance: le mariage, la fondation d'une famille, l'achat d'un logement ou encore la perception d'un héritage. Quiconque s'y prépare bien peut en tirer parti de manière ciblée pour renforcer durablement son avenir financier. A l'inverse, les personnes qui remettent à plus tard les décisions en matière de prévoyance regrettent souvent de ne pas avoir suffisamment anticipé pour assurer leur propre sécurité financière à la retraite dans les étapes décisives de leur vie.

La principale conclusion du présent numéro est donc la suivante: une prévoyance vieillesse fiable requiert de bonnes conditions politiques et économiques, mais aussi de la responsabilité personnelle. Certes, les réformes et les évolutions sur les marchés financiers fixent des lignes directrices. Toutefois, la réussite finale de la prévoyance personnelle dépend essentiellement des choix de vie individuels, d'où l'importance de bien mesurer leur impact financier.



Tashi Gumbatshang
Responsable du Centre de compétences en gestion patrimoniale et en prévoyance, Raiffeisen Suisse

Aperçu des résultats

79% possèdent un pilier 3a.

Il s'agit d'un nouveau record. De plus en plus de personnes assument leur responsabilité individuelle pour leur prévoyance.

Page 12

La confiance dans le système de prévoyance s'accroît.

Une nette augmentation de la confiance, poussée par le 2e pilier.

Page 16

Le financement de l'AVS est la principale préoccupation de la population.

39% des personnes interrogées craignent que l'AVS ne puisse plus couvrir leurs dépenses à l'avenir.

Page 16

51% des femmes réduisent leur temps de travail après la naissance d'un enfant.

Les hommes ne le réduisent pratiquement jamais: seuls 7% d'entre eux diminuent leur temps de travail après avoir fondé une famille.

Page 22

De moins en moins de personnes peuvent se permettre une retraite anticipée.

Plus de la moitié des personnes entre 51 et 65 ans souhaiteraient partir à la retraite plus tôt. En même temps, près d'un tiers estime ne pas pouvoir réaliser ce souhait.

Page 28



37% des personnes retraitées n'investissent pas leur patrimoine.

Les personnes retraitées qui investissent, quant à elles, privilégient généralement une stratégie conservatrice. Dans les deux cas, des opportunités de rendement restent inexploitées.

Page 30

«Les événements importants de la vie poussent les gens à agir»

Quel résultat du sondage vous a le plus surpris?
Markus Moor: Près des deux tiers des personnes interrogées s'attendent à ce que leurs besoins financiers stagnent ou augmentent à la retraite. Cela s'explique probablement par le fait que de nombreuses personnes s'attendent aujourd'hui à être très actives à la retraite, avec des voyages, des déplacements et de nombreuses activités de loisirs. Notre système de prévoyance est toutefois conçu dans l'optique que nos besoins financiers diminuent une fois à la retraite. Cependant, selon les objectifs de la Confédération, les deux rentes combinées du 1er et du 2e pilier ont pour objectif d'atteindre environ 60% du dernier salaire.

Qu'est-ce que cela signifie pour la prévoyance?
Jürg Portmann: La prévoyance privée est indispensable et la plus grande partie d'entre nous en est évidemment consciente. Avec un taux de 79%, le nombre de personnes possédant un pilier 3a a atteint un nouveau record.

La principale préoccupation des jeunes générations reste le financement de l'AVS. A raison?
Markus Moor: La situation s'aggrave effectivement. A l'heure actuelle, l'AVS se porte encore bien financièrement, mais en raison des dépenses supplémentaires liées à la 13e rente AVS et au vieillissement de la population, il faut s'attendre à des déficits dans un avenir proche.

La population est-elle donc bien informée sur la prévoyance?
Jürg Portmann: Le débat sur les réformes de l'AVS a certainement sensibilisé la population aux défis à relever. Même le 2e pilier a fait l'objet de discussions récurrentes depuis l'échec de la réforme de la LPP. L'attention médiatique accordée à la bonne rémunération actuelle de la prévoyance professionnelle pourrait expliquer pourquoi les gens s'intéressent davantage au certificat de caisse de pension.

Markus Moor: Les personnes interrogées estiment également que leurs connaissances sont légèrement meilleures que dans les années précédentes. Nous constatons toutefois que des faits importants ne sont pas connus. D'après notre expérience, un grand nombre d'entre elles pensent percevoir la rente AVS maximale si elles y ont contribué sans interruption. Or, la condition préalable est de disposer d'un revenu moyen déterminant supérieur à 90'720 francs.

Qu'est-ce qui incite les gens à se pencher de manière approfondie sur la prévoyance?
Jürg Portmann: Le plus souvent, l'intérêt n'augmente qu'à l'approche de la retraite. Chez les plus jeunes, ce sont surtout les événements importants de la vie qui poussent à agir, notamment le mariage, la fondation d'une famille et l'achat d'un logement.

De quels leviers dispose-t-on principalement pour améliorer la prévoyance?
Markus Moor: D'une part, investir l'épargne dans le pilier 3a est intéressant. Cela permet de générer un rendement plus élevé qu'avec les faibles taux d'intérêt offerts par les comptes bancaires. Un peu plus de la moitié des personnes en ont pris conscience. D'autre part, il est conseillé d'envisager un rachat dans la caisse de pension en fonction de la situation individuelle. Près d'un tiers a recours à cette option.



Jürg Portmann
Codirecteur de l'Institut Risk & Insurance, ZHAW School of Management and Law



Markus Moor
Professeur à l'Institut Risk & Insurance, ZHAW School of Management and Law

La conception de l'étude en bref

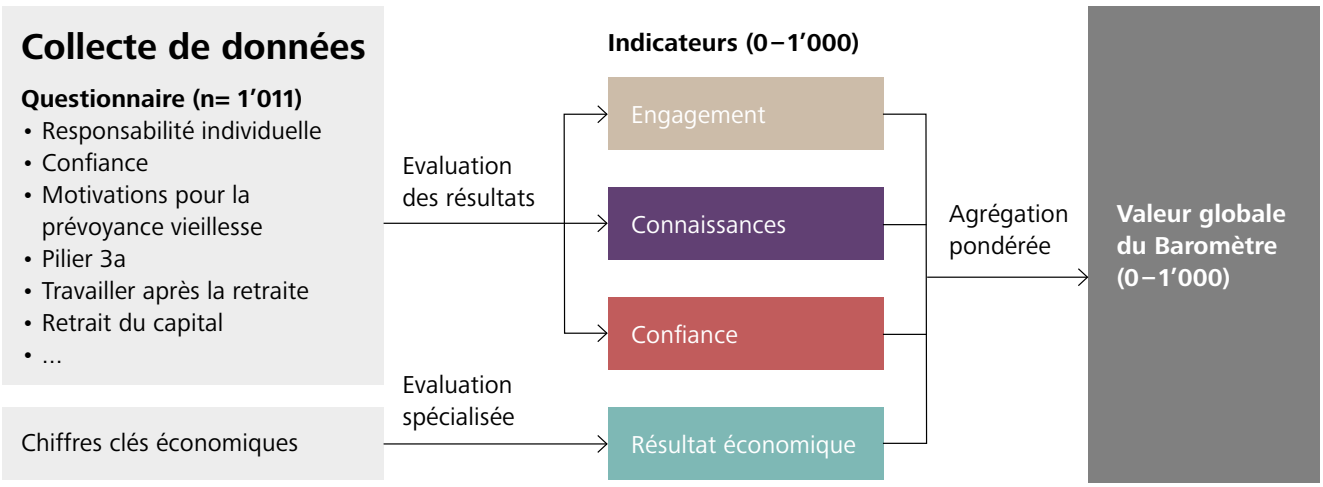
Depuis 2018, le Baromètre de la prévoyance Raiffeisen examine chaque année le degré d'attention de la population suisse aux thèmes de la prévoyance et l'évolution de son attitude par rapport aux trois piliers du système de prévoyance. Le sondage représentatif est réalisé chaque année dans les trois régions linguistiques.

Afin d'assurer la comparabilité avec les années précédentes, les questions centrales de l'étude restent inchangées. L'indice global du Baromètre de la prévoyance se compose de quatre indicateurs: l'engagement, les connaissances, la confiance et le résultat économique. Le sondage est complété par des questions supplémentaires sur un thème qui change chaque année. Le 9e numéro est consacré aux événements de la vie et à leur influence sur les décisions personnelles en matière de prévoyance.

Sondage et participants
Les données de l'étude de cette année reposent sur un sondage mené auprès de la population du 24 avril au 5 mai 2026. Ce sondage transversal a été mis en œuvre via le panel en ligne de YouGov Suisse. L'échantillon se compose de 1'011 personnes âgées de 18 à 65 ans. 655 personnes ont été interrogées en Suisse alémanique, 196 en Suisse romande et 160 en Suisse italienne. En 2026, les parts ont été adaptées aux taux de population actuels de l'Office fédéral de la statistique (OFS) datant de 2024.

La répartition disproportionnée entre les régions linguistiques a été corrigée dans les résultats par une pondération correspondant au ratio correct. Les résultats de l'étude présentent ainsi un haut degré de représentativité pour la population utilisatrice d'Internet dans toutes les régions du pays. Pour la cinquième fois, les personnes âgées de 66 à 79 ans ont été incluses dans le sondage (2026: n=150) Ces données n'ont toutefois pas été intégrées aux indicateurs du Baromètre de la prévoyance, mais servent de complément pour obtenir des informations supplémentaires sur les générations déjà à la retraite, notamment pour le dossier thématique.

Collecte de données et calcul du Baromètre de la prévoyance



Le Baromètre de la prévoyance en détail

La valeur globale du baromètre a progressé de 28 points par rapport à l'exercice précédent et s'élève désormais à 725 points. Cette hausse s'explique principalement par la bonne situation financière actuelle des trois piliers: le résultat de répartition positif de l'AVS, la hausse du degré de couverture des caisses de pension ainsi que le taux d'épargne plus élevé dans le 3e pilier ont entraîné une nette augmentation du résultat économique. Les indicateurs portant sur les connaissances et la confiance ont également progressé. L'indicateur sur l'engagement est quant à lui resté quasiment inchangé par rapport à l'exercice précédent.

Meilleure prise de conscience sur les thèmes liés à la prévoyance

En ce qui concerne l'indicateur des connaissances, l'année 2026 marque une reprise par rapport au faible niveau enregistré l'an passé. Les personnes assurées sont plus nombreuses à déclarer avoir lu leur certificat de caisse de pension en détail. L'intérêt croissant pour la prévoyance professionnelle pourrait être lié aux rémunérations record des avoirs de vieillesse. Dans le même temps, l'attention accrue des médias sur les thèmes de la prévoyance ces derniers mois devrait avoir contribué à ce que la population estime mieux ses propres connaissances en matière de prévoyance. L'introduction de la 13e rente AVS, les discussions sur la réforme et le financement de l'AVS ainsi que la nouvelle possibilité d'effectuer des versements rétroactifs dans le pilier 3a ont ainsi placé la prévoyance vieillesse au cœur du débat public.

Ce regain de confiance s'explique avant tout par l'évaluation nettement plus positive du 2e pilier. La bonne situation financière de nombreuses caisses de pension semble avoir renforcé la confiance dans la prévoyance professionnelle. Comme les années précédentes, c'est la prévoyance privée qui jouit de la plus grande confiance: la proportion de personnes disposant d'un pilier 3a atteint un nouveau record avec un taux de 79%. Le financement à long terme de l'AVS n'est toujours pas clarifié et reste la principale source de préoccupation de la population.

Aperçu des indicateurs

L'indice global du Baromètre de la prévoyance se compose de quatre indicateurs: l'engagement, les connaissances, la confiance et le résultat économique. Les trois premiers se basent sur le sondage mené auprès de la population, le résultat économique se base sur des chiffres clés relatifs aux trois piliers du système de prévoyance.

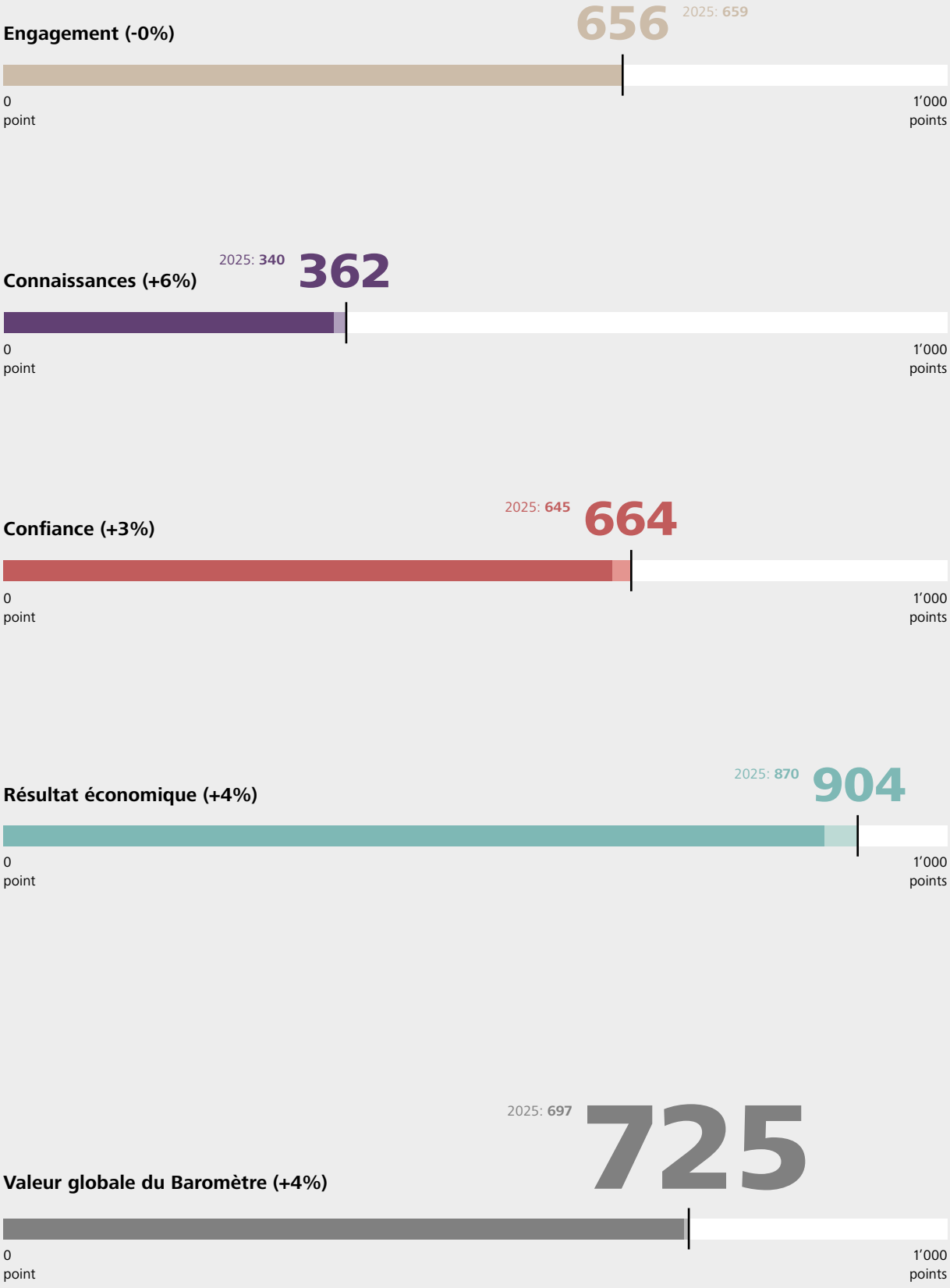
Engagement
Activités et opinion de la population en matière de prévoyance vieillesse

Connaissances
Niveau de connaissances et compétences en matière de prévoyance

Confiance
Confiance dans les trois piliers du système de prévoyance suisse

Résultat économique
Chiffre clé économique pour chacun des trois piliers du système de prévoyance

Evolution de la valeur globale du baromètre et des quatre sous-domaines en glissement annuel
(en points, comparaison annuelle en pourcentage, catégorie d'âge: 18 à 65 ans)



Engagement: la responsabilité personnelle continue de gagner en importance

La valeur de l'indicateur d'engagement est restée quasiment stable, avec une légère baisse, passant ainsi de 659 à 656 points. Dans l'ensemble, les personnes se sont un peu moins penchées sur différents aspects de la prévoyance vieillesse qu'au cours de l'année précédente. Néanmoins, on constate une prise de conscience croissante du fait que la prévoyance revêt une grande importance et qu'il faudrait s'occuper suffisamment tôt de son propre avenir financier. Cela se reflète aussi bien dans la prévoyance professionnelle que privée.

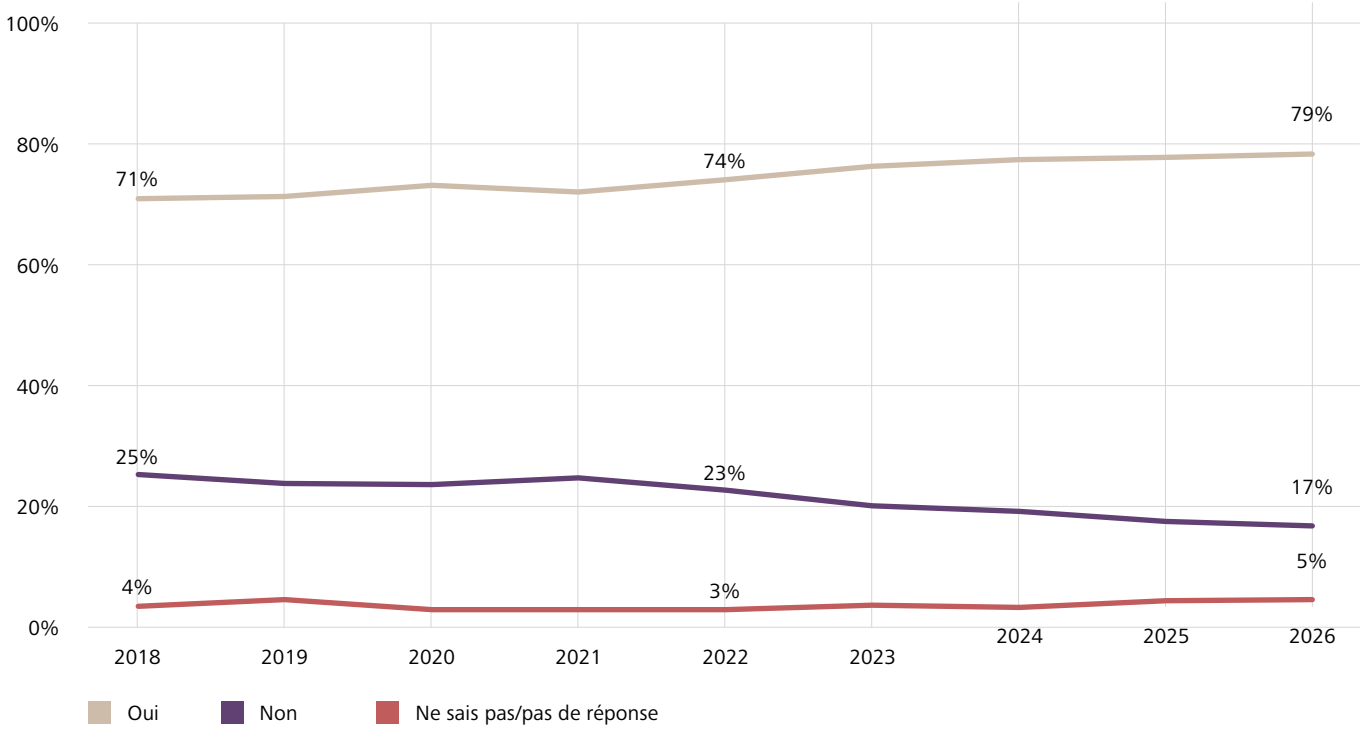
Ainsi, la prévoyance professionnelle occupe une place de plus en plus importante dans le choix d'un nouvel emploi. Jamais autant de personnes interrogées n'ont indiqué que les prestations de la prévoyance professionnelle étaient déterminantes, ou plutôt déterminantes, pour elles en cas de changement d'emploi: avec un taux de 73%, ce résultat atteint un nouveau record. Cette évolution est significative, car les prestations des quelque 1'300 caisses de pension en Suisse sont très différentes.

Nouveau record pour le pilier 3a

La prévoyance privée continue également de gagner en importance. La part des personnes disposant d'un pilier 3a atteint la valeur record de 79%. Sur le long terme, cette progression montre que de plus en plus de personnes assument leur responsabilité personnelle en matière de prévoyance. Le maintien du niveau de vie habituel à la retraite reste la principale source de motivation. L'économie d'impôts s'est imposée comme la deuxième raison la plus fréquemment mentionnée.

Depuis le 1er janvier 2026, les lacunes de cotisation dans le pilier 3a peuvent être comblées pour la première fois de manière rétroactive. 63% des personnes interrogées ont connaissance de cette possibilité, mais elle est encore rarement utilisée: au moment du sondage, 5% des 18 à 65 ans avaient effectué un versement rétroactif pour combler les lacunes de cotisation survenues en 2025, 5% supplémentaires prévoyaient de le faire encore dans le courant de l'année. Le potentiel est pourtant bien plus important: près de la moitié des personnes interrogées n'exploitent pas pleinement le montant maximal annuel du pilier 3a et pourraient donc profiter de la nouvelle réglementation.

Disposez-vous d'un pilier 3a (auprès d'une banque ou d'une assurance)?
(en pourcentage, catégorie d'âge: 18 à 65 ans)



Combler les lacunes de prévoyance grâce à des versements rétroactifs dans le pilier 3a

Les personnes qui n'ont pas versé le montant maximal dans le pilier 3a au cours d'une année donnée pourront combler cette lacune de cotisation a posteriori sous certaines conditions. A partir de 2026, des versements rétroactifs seront possibles pour combler les lacunes à partir de l'année de cotisation 2025. Ceux-ci peuvent être effectués dans un délai de dix ans et s'ajoutent au versement régulier du pilier 3a de l'année en cours. Pour chaque lacune de cotisation, le versement rétroactif est limité au montant maximal du pilier 3a applicable (2026: CHF 7'258). Cette règle s'applique également aux travailleurs indépendants non affiliés à une caisse de pension.

La condition préalable est qu'un revenu professionnel soumis à l'AVS soit perçu aussi bien l'année de la lacune de cotisation que l'année du versement rétroactif. Les lacunes résultant d'années sans revenu issu d'une activité lucrative soumis à l'AVS, par exemple pendant une formation, un perfectionnement ou un congé parental, ne peuvent pas être comblées a posteriori. Le versement rétroactif doit être effectué sous forme de paiement unique au cours d'une même année civile. Les versements rétroactifs ne sont pas possibles dès lors que des prestations de vieillesse du pilier 3a sont perçues ou qu'une police 3a est échue.

Connaissances: un intérêt croissant pour la prévoyance professionnelle

L'indicateur Connaissances enregistre une légère augmentation, passant de 340 à 362 points. Cette hausse s'explique notamment par le fait que davantage de personnes ont réfléchi de manière approfondie à leur certificat annuel de caisse de pension: 45% des personnes assurées l'indiquent cette année, contre 37% l'année dernière.

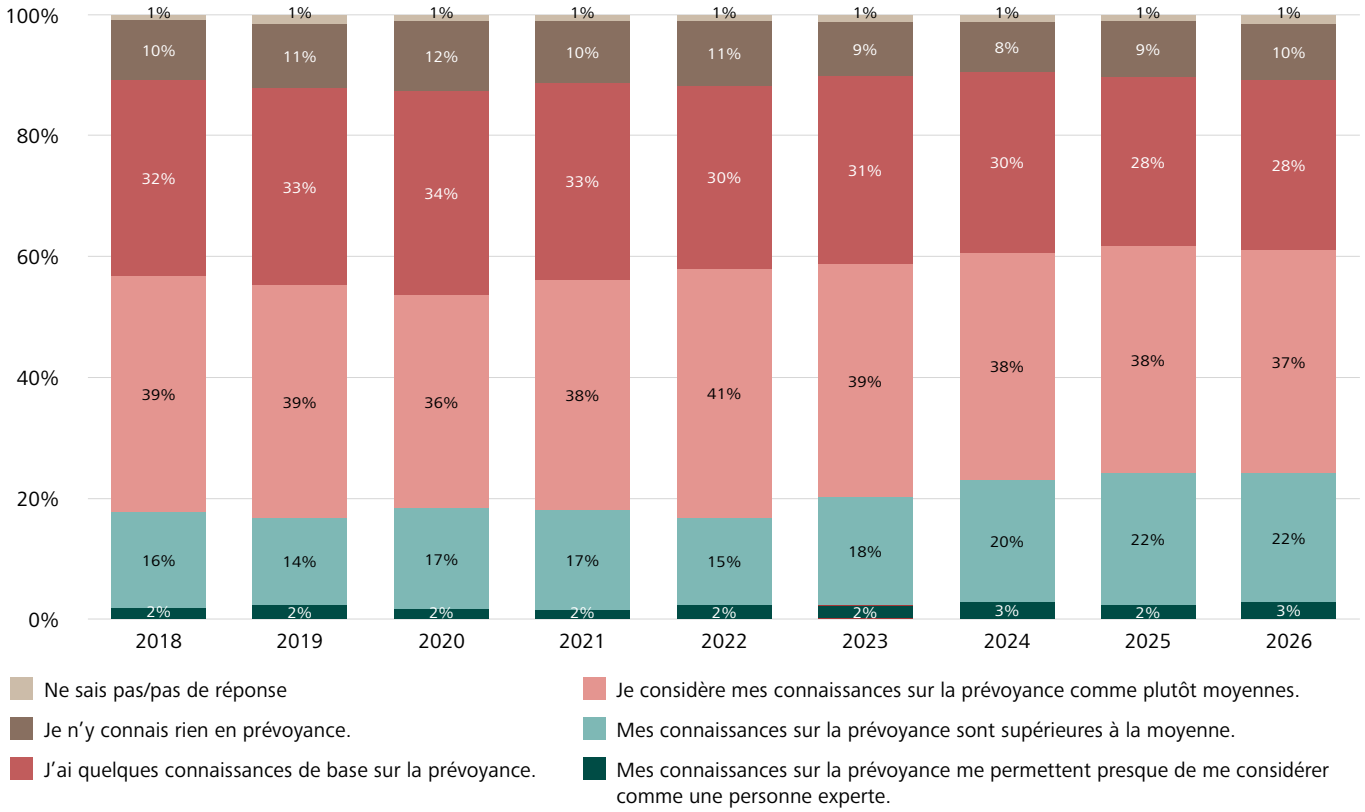
Presque autant d'entre elles ne se préoccupent toutefois que superficiellement de leur prévoyance: ainsi, 46% des personnes interrogées ne jettent qu'un coup d'œil à leur relevé de prévoyance et 8% ne le consultent pas du tout. Par ailleurs, seule une personne sur quatre a demandé des informations à la caisse de compensation AVS. Un contrôle régulier du compte individuel AVS s'avère judicieux, car les années de cotisation manquantes ne peuvent être comblées que dans un délai de cinq ans. Par ailleurs, les personnes qui ne savent pas à qui s'adresser pour les questions de prévoyance sont aujourd'hui plus nombreuses qu'il y a cinq ans.

Un fossé entre la perception et les connaissances
L'évaluation des propres connaissances en matière de prévoyance fait apparaître un tableau contrasté. Une personne sur dix déclare ne pas s'y connaître en matière de prévoyance. Dans le même temps, une personne sur cinq estime désormais que ses connaissances sont supérieures à la moyenne, un pourcentage nettement plus élevé qu'en 2018, lorsque le premier sondage avait été réalisé.

Cela pourrait être lié à l'attention croissante du public pour les thèmes touchant à la prévoyance. Depuis le premier numéro du Baromètre de la prévoyance, la prévoyance vieillesse a régulièrement fait l'objet de débats politiques, de projets de réforme et de votations populaires. La forte présence médiatique du sujet a peut-être contribué à ce que les personnes estiment aujourd'hui mieux connaître le sujet.

Reste à savoir si cette perception positive correspond à l'état réel des connaissances. Ainsi, le dossier thématique de l'an dernier, consacré au 2e pilier, avait mis en évidence des connaissances lacunaires en matière de prévoyance professionnelle.

Comment estimez-vous vos connaissances sur la prévoyance?
(en pourcentage, catégorie d'âge: 18 à 65 ans)





Confiance: le 2e pilier a le vent en poupe

L'indicateur Confiance enregistre la troisième plus forte hausse: la valeur est passée de 645 à 664 points. Cette progression s'explique surtout par l'évolution positive dans le 2e pilier. Déjà au cours des exercices précédents, la prévoyance professionnelle avait eu tendance à gagner en confiance.

Cette tendance à la hausse se reflète dans l'évolution financière du 2e pilier: la situation des caisses de pension est aujourd'hui nettement meilleure qu'elle ne l'était lors du premier Baromètre de la prévoyance réalisé en 2018. Lors des premiers sondages, des sujets tels que la baisse des prestations sous forme de rente et la redistribution entre les générations avaient marqué le débat. Depuis, de nombreuses caisses de pension ont abaissé leurs taux de conversion et adapté leurs plans de prévoyance aux nouvelles conditions. Cela a permis de réduire considérablement la redistribution entre les assurés actifs et les rentiers. Dans le même temps, la situation financière de nombreuses caisses de pension s'est améliorée et la rémunération supérieure à la moyenne des avoirs de vieillesse est passée au premier plan.

Des taux de rémunération records renforcent la confiance

Les degrés de couverture élevés et les bons rendements des placements ont donné aux caisses de pension la marge de manœuvre financière nécessaire pour offrir, l'année dernière, une rémunération supérieure à la moyenne des avoirs de vieillesse. De nombreux actifs en ont profité directement, ce qui pourrait expliquer le regain de confiance chez les assurés actifs.

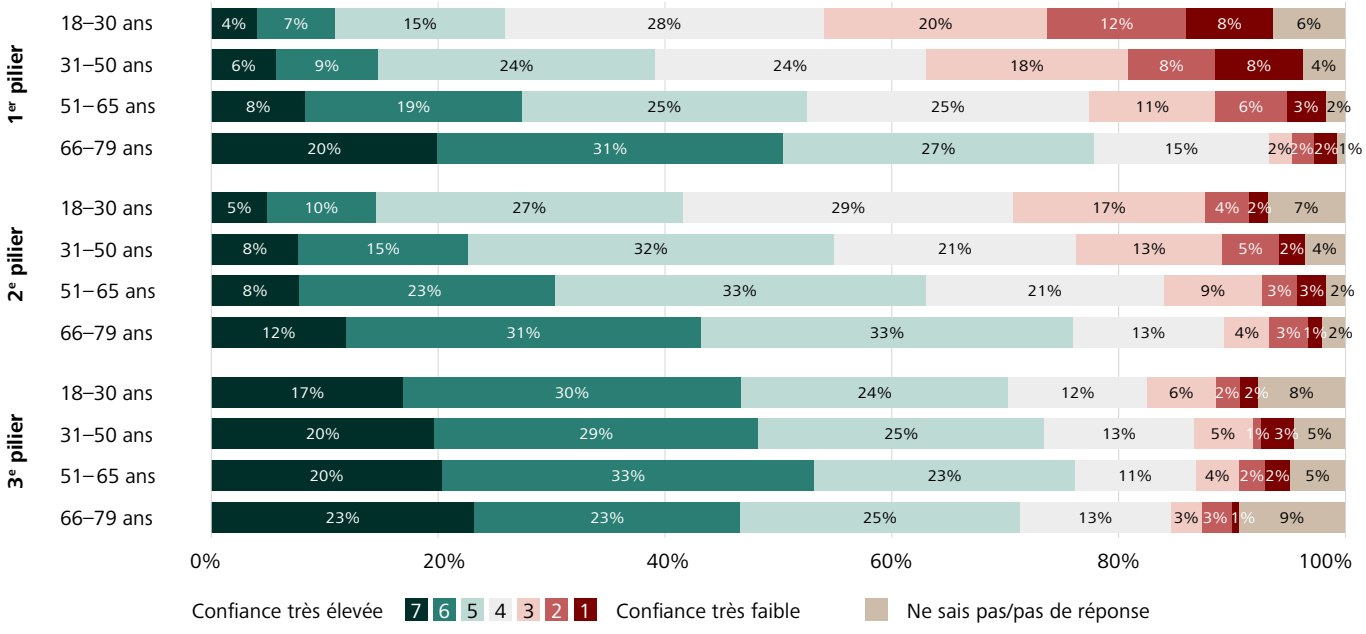
Outre l'évolution financière, de nouvelles approches contribuent également à renforcer la confiance dans les caisses de pension. De plus en plus d'institutions de prévoyance fixent la rémunération sur la base d'un modèle de participation. Celui-ci se base en particulier sur le degré de couverture et le rendement des placements et permet aux assurés de participer au résultat financier de la caisse de pension sur la base d'objectifs clairement définis. Cela permet aux assurés de mieux comprendre comment est calculée la rémunération de leur avoir de vieillesse.

L'AVS reste un sujet de préoccupation, la prévoyance privée convainc

C'est toujours envers l'AVS que la population manifeste le moins de confiance. Cela vaut en particulier pour les personnes de 18 à 50 ans, qui seront amenées à être confrontées aux défis à long terme que rencontrera le 1er pilier. Par conséquent, le financement de l'AVS occupe cette année encore la première place parmi les préoccupations des personnes interrogées. Seuls les rentiers ont une confiance encore intacte dans le 1er pilier.

Toutes les générations de 18 à 65 ans sont d'accord sur un point: la prévoyance privée jouit de la plus grande confiance. La prévoyance facultative des piliers 3a et 3b reste perçue comme l'élément le plus fiable de la prévoyance vieillesse.

Quel est votre degré de confiance dans la pérennité et la solidité financière de chacun des piliers du système de prévoyance? (en pourcentage, catégorie d'âge: 18 à 79 ans)



Tendance au retrait du capital: il ne s'agit pas d'une question de confiance

Depuis le début des publications du Baromètre en 2018, une préférence croissante pour le retrait du capital, total ou partiel, se dessine. Cette tendance se poursuit en 2026: 51% des personnes interrogées ont indiqué qu'elles opteraient pour un retrait du capital en totalité ou partiellement au moment de leur départ à la retraite. La valeur maximale enregistrée en 2021 est ainsi à nouveau atteinte. Dans le même temps, la proportion des personnes qui préfèrent une rente à vie tombe à 35%, atteignant un nouveau plancher.

Cette évolution a parfois été considérée dans le débat public comme l'expression d'une perte de confiance dans le 2e pilier, par exemple parce que les assurés craignent que leur taux de conversion soit trop bas ou que leur capital de vieillesse ne soit pas géré de manière optimale dans la caisse de pension. Or, comme le montrent de précédentes analyses du Baromètre de la prévoyance, cette interprétation n'est pas correcte. L'accent est mis sur la flexibilité financière à la retraite: un retrait du capital permet de financer d'importantes dépenses, d'investir soi-même l'avoir de vieillesse ou de léguer son argent. Cette tendance est donc avant tout portée par le désir de liberté de choix.

Grâce à notre aide interactive à la décision, découvrez quelle forme de versement (capital, rente ou une combinaison des deux) vous conviendrait le mieux.

Résultat économique: des marchés financiers solides soutiennent le système de prévoyance

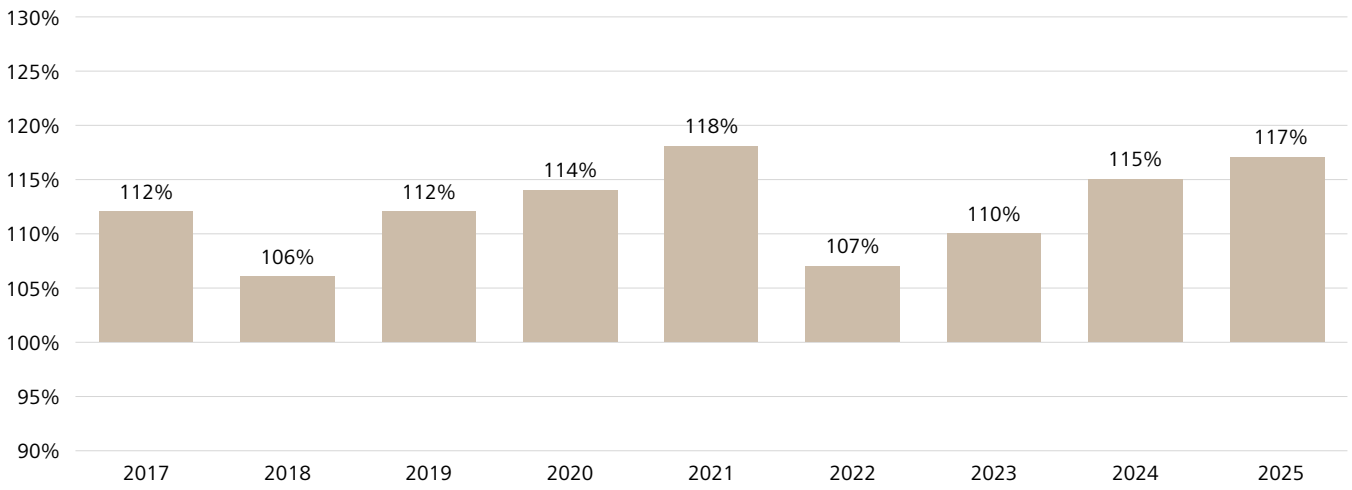
L'indice du baromètre relatif au résultat économique a enregistré la plus forte hausse en points: l'indicateur, basé sur les chiffres clés des trois piliers, s'est accru pour passer de 870 à 904 points. Cette progression s'explique principalement par le résultat de répartition à nouveau positif de l'AVS, l'amélioration de la situation financière des caisses de pension ainsi que le taux d'épargne plus élevé dans le 3e pilier. Ces résultats sont toutefois principalement dus à l'évolution favorable de la conjoncture et des marchés financiers et ne constituent pas un allègement structurel des défis à long terme rencontrés dans les 1er et 2e piliers.

1er pilier: un résultat de répartition positif
Comme les années précédentes, le résultat de répartition de l'AVS, à hauteur de 1,844 milliard de francs, a été positif en 2025. Par ailleurs, l'AVS a bénéficié d'une forte augmentation de ses fonds grâce à la performance des capitaux investis. Avec le premier versement d'une 13e rente de vieillesse AVS en décembre 2026, les perspectives financières se détériorent toutefois nettement. Le financement à long terme n'est pas encore clarifié; les électeurs décideront d'un financement partiel par une augmentation de la taxe sur la valeur ajoutée le 29 novembre 2026. Indépendamment de cela, l'AVS reste très sollicitée financièrement en raison du système de répartition et de l'évolution démographique.

2e pilier: une rémunération généreuse
La situation financière des caisses de pension a continué de s'améliorer en 2025. Grâce aux bons résultats des placements, le degré de couverture moyen est passé de 115 à 117%, atteignant ainsi la deuxième valeur la plus élevée des dix dernières années. Selon la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP), la rémunération des avoirs de vieillesse s'est élevée en moyenne à 4,3%, contre 3,8% pendant l'exercice précédent. Cela montre une fois de plus l'importance des revenus des placements de capitaux pour la prévoyance professionnelle.

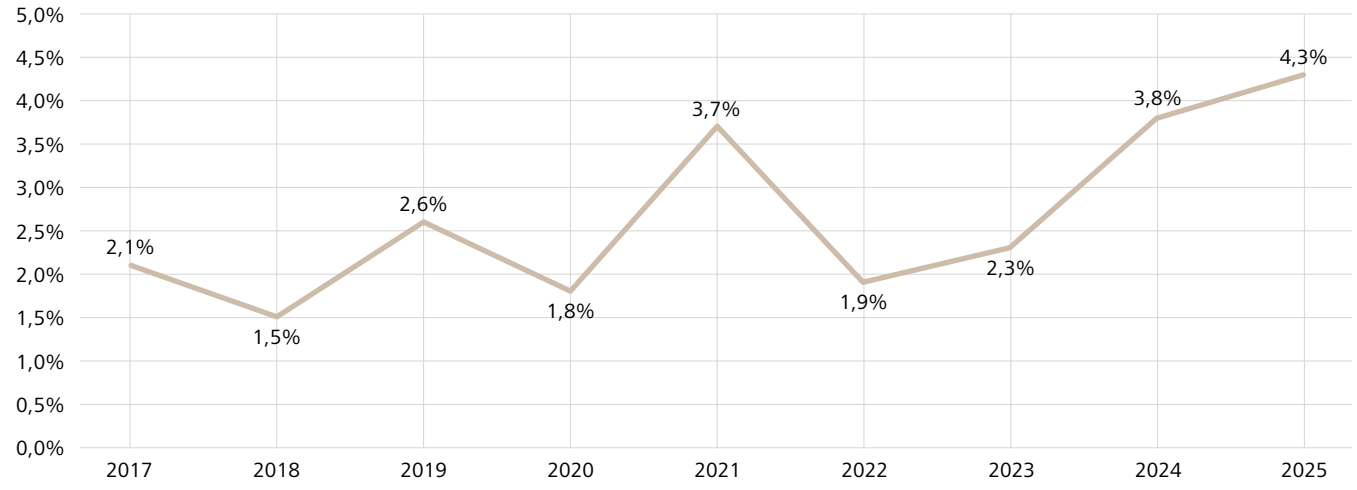
3e pilier: les titres en plein essor
La prévoyance privée affiche également une évolution positive. Selon le Centre de recherches conjoncturelles KOF, le taux d'épargne est passé de 16 à 19%. Dans le même temps, le nombre de personnes interrogées disposant d'un pilier 3a n'a jamais été aussi élevé et, avec 94,4 milliards de francs, la part des placements en titres dans l'ensemble du patrimoine du pilier 3a a continué d'augmenter. Selon l'Association prévoyance suisse (VVS), cette part est passée de 40,3 à 43,9%, atteignant ainsi un nouveau record.

Taux de couverture moyens des institutions de prévoyance sans garantie de l'Etat et sans solution d'assurance complète (en pourcentage, années 2017–2025)



Source: Rapport sur la situation financière des institutions de prévoyance 2025, Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP)

Rémunération moyenne des capitaux de prévoyance des assurés actifs auprès d'institutions de prévoyance sans garantie de l'Etat et sans solution d'assurance complète (en pourcentage, années 2017 à 2025)



Source: Rapport sur la situation financière des institutions de prévoyance 2025, Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP)

Le parcours de vie influence la prévoyance

Le dossier thématique de cette année aborde comment le parcours de vie impacte la prévoyance: quelles mesures sont prises, et à quel moment? Et quelles en sont les conséquences?

Le mode de vie et les conditions de travail des individus influencent la situation de leur prévoyance. Les avoirs de vieillesse constitués dans le 1er et le 2e piliers découlent directement du taux d'activité et du salaire. Parallèlement, les décisions personnelles, par exemple concernant le couple, la famille ou le logement, ont à la fois des conséquences sur le parcours professionnel, mais aussi sur le capital de prévoyance et le patrimoine.

Les principaux facteurs déterminants en matière de prévoyance: le mariage et les enfants

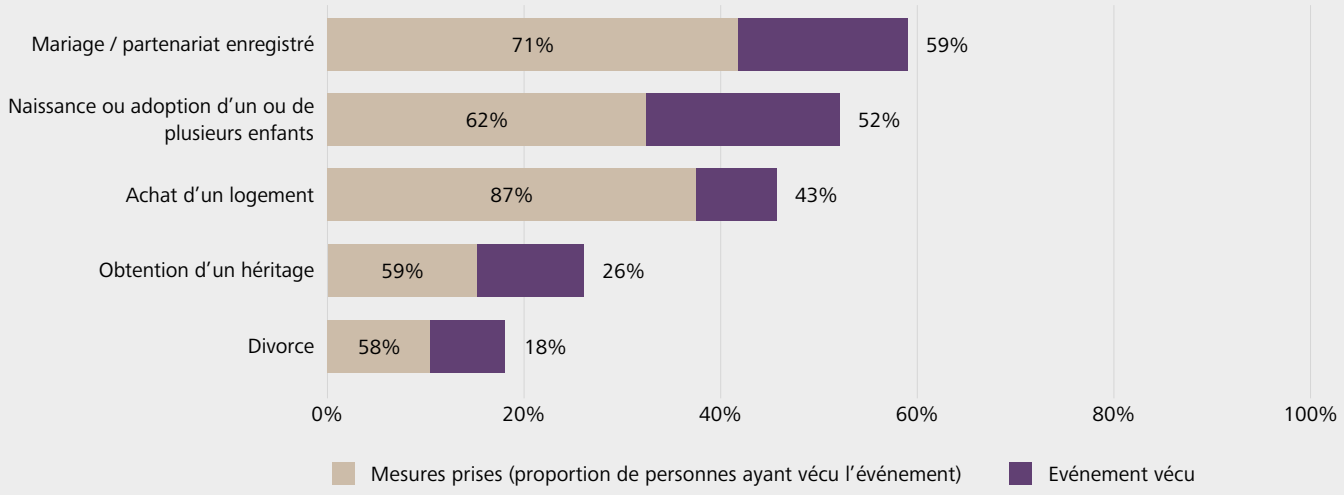
Plus de la moitié de la population suisse prend des décisions qui ont des conséquences directes ou indirectes sur sa prévoyance lors d'événements importants de la vie, qu'elles aient un impact positif ou négatif. L'événement de vie qui déclenche le plus souvent des décisions en faveur de la prévoyance est le mariage. Ainsi, 37% des personnes interrogées ont ouvert un pilier 3a à cette occasion. C'est nettement plus fréquent que pour n'importe quel autre événement de la vie. Par ailleurs, environ 10% ont procédé à des rachats dans leur caisse de pension.

Une explication possible de cet engagement marqué en matière de prévoyance réside dans le déséquilibre fiscal qui peut résulter de ce que l'on appelle la «pénalisation du mariage». En effectuant des versements dans le pilier 3a ou des rachats dans la caisse de pension, les couples mariés peuvent ainsi réduire leur revenu imposable. Par ailleurs, le mariage entraîne souvent des modifications des contrats d'assurance.

La naissance ou l'adoption d'un enfant a également souvent des conséquences sur la prévoyance future. L'arrivée d'un nouvel enfant amène 30% des personnes à réduire leur temps de travail, ce qui se répercute à bien des égards sur les finances à la retraite, les femmes étant particulièrement concernées.

D'autre part, 11% profitent de la fondation d'une famille pour ouvrir un compte ou un dépôt du pilier 3a, et 9% augmentent leur taux d'épargne.

Les événements importants de la vie conduisent la plupart des personnes concernées à prendre des mesures en matière de prévoyance (en pourcentage, catégorie d'âge 18 à 79 ans, certains événements de vie)



La propriété du logement modifie la prévoyance
Un autre événement de la vie ayant un impact majeur sur la prévoyance est l'achat d'un logement. Cela n'a rien d'étonnant, car l'investissement important et la souscription d'une hypothèque qui en découle entraînent une réflexion approfondie sur ses propres projets financiers.

Une personne sur cinq ayant acquis son logement déclare avoir prélevé par anticipation un capital de prévoyance de la caisse de pension à cette fin. Il est également intéressant de constater que 18% des personnes interrogées ouvrent un pilier 3a lors de l'acquisition de leur logement. L'amortissement indirect peut en être l'une des raisons: le pilier 3a est alors mis en gage pour financer le bien au lieu de rembourser directement l'hypothèque. Cette solution est souvent utilisée car les versements bénéficient d'avantages fiscaux et le capital de prévoyance reste investi, générant ainsi des opportunités de rendement supplémentaires à long terme.

Près de 80% des rentiers propriétaires de leur logement indiquent que leur patrimoine est suffisant, voire très suffisant pour couvrir leurs besoins à la retraite. Parmi les non-propriétaires de la même génération, ce chiffre tombe à un peu moins de 60%. Cependant, la propriété constitue également un poste de dépenses important à la retraite. 25% des rentiers déclarent consacrer l'essentiel de leur argent à des aménagements ou à des rénovations. Il pourrait toutefois s'agir d'un effet à court terme en lien avec la suppression de la valeur locative dont l'entrée en vigueur est prévue au 1er janvier 2029. D'ici là, les rénovations visant à préserver la valeur du bien restent déductibles des impôts. Une incitation pour les propriétaires à entreprendre des mesures dès à présent.

Les héritages, à l'origine de placements financiers
Un héritage entraîne souvent aussi des décisions en matière de prévoyance. 29% des héritiers ont profité de l'augmentation de leur patrimoine pour investir dans des titres et 8% ont effectué des rachats dans leur caisse de pension.

Ce capital additionnel est gage de meilleures perspectives: près de la moitié des plus de 50 ans qui ont hérité s'attendent à ce que leur patrimoine soit suffisant, voire très suffisant pour la retraite. Pour les autres personnes de ce groupe d'âge, ce chiffre n'est que d'un tiers environ.

Les événements de vie déclenchent différentes mesures pour la prévoyance
(en pourcentage, catégorie d'âge 18 à 79 ans, certains événements de vie)

Evénements de vie	Ouverture d'un compte ou dépôt pilier 3a	Perception anticipée d'un capital de la caisse de pension pour la propriété du logement (EPL)	Rachat auprès de la caisse de pension	Augmentation de la part d'épargne	Augmentation du taux d'activité	Réduction du taux d'activité	Plus de placements financiers	Règlement de la succession (testament, pacte successoral)	Adaptation des assurances	Aucun changement
Mariage / partenariat enregistré	37%	6%	10%	11%	7%	14%	10%	20%	27%	24%
Naissance ou adoption d'un ou de plusieurs enfants	11%	3%	2%	9%	4%	30%	2%	9%	22%	31%
Achat d'un logement à usage propre	18%	20%	7%	11%	5%	3%	5%	16%	27%	9%
Divorce	6%	2%	8%	8%	22%	2%	3%	10%	24%	36%
Interruption d'activité prolongée (> 6 mois)	4%	1%	2%	5%	0%	9%	1%	2%	11%	55%
Perception d'un héritage	6%	0%	8%	19%	0%	1%	29%	7%	3%	38%

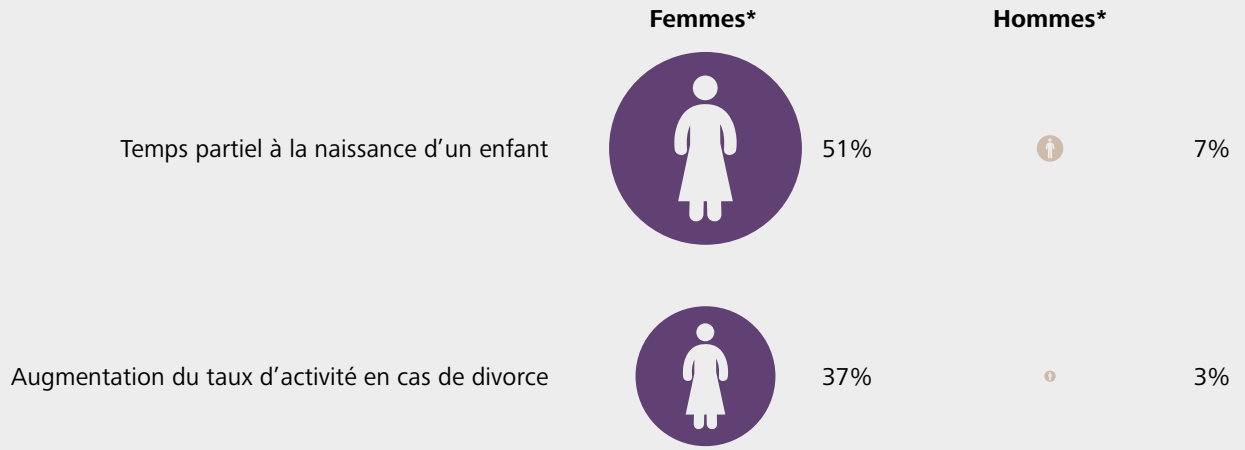
Famille et prévoyance: les femmes réduisent plus souvent leur taux d'activité

Au moment de fonder une famille, la répartition des rôles entre les hommes et les femmes reste majoritairement clairement définie: après la naissance d'un enfant, 51% des mères réduisent leur taux d'activité, contre seulement 7% des pères. Il en résulte un désavantage, surtout pour les femmes: une réduction du taux de travail peut considérablement affecter la prévoyance vieillesse. Des versements plus faibles dans l'AVS, dans la caisse de pension mais aussi dans le pilier 3a entraînent souvent des lacunes dans la prévoyance.

Risque de dépendance financière
Après le mariage aussi, les femmes font souvent des concessions sur le plan professionnel: 22% d'entre elles réduisent alors leur taux d'activité. A l'inverse, 37% des personnes divorcées augmentent leur taux d'activité. Cela laisse supposer que les femmes dépendent souvent financièrement de leur partenaire.

Les hommes prennent surtout des mesures en cas de divorce: 14% d'entre eux procèdent alors à un rachat dans leur caisse de pension. Cela s'explique notamment par le fait qu'en cas de divorce, les hommes doivent souvent céder une partie de leur capital de caisse de pension en raison d'un taux d'activité et d'un salaire plus élevé. Ils peuvent alors compenser cette perte grâce à des rachats.

La dimension du genre a un impact sur la prévoyance: parmi les personnes actuellement à la retraite,, 26% des hommes déclarent que leur argent leur suffit largement, contre seulement 16% des femmes. Par ailleurs, le travail à temps partiel est la raison la plus fréquente pour laquelle près de la moitié des femmes partent à la retraite plus tard que souhaité.



* Personnes entre 18 et 79 ans qui ont vécu l'événement





Conseils en cas de travail à temps partiel au sein du couple

Soyez au fait des conséquences de votre état civil
Le mariage et le concubinage se distinguent notamment en ce qui concerne l'AVS, la caisse de pension, le droit des successions et le mandat pour cause d'inaptitude. Tenez compte de ces différences lors de la planification de votre prévoyance.

Conservez une activité lucrative
Il est important d'atteindre le seuil d'entrée (2026: 22'680 francs) dans la caisse de pension. Ainsi, vous restez assuré·e sans interruption et êtes mieux préparé·e aux aléas de la vie tels qu'un divorce ou une séparation, une invalidité ou un décès.

Définissez votre modèle de répartition des tâches familiales
La manière dont un couple répartit les tâches familiales et les taux d'activité, par exemple à 100/50% ou 80/70%, fait une différence significative en matière de prévoyance. Envisagez différents scénarios et décidez quel modèle convient le mieux à votre famille.

Veillez à trouver un équilibre
Au sein d'un couple, la personne gagnant le plus peut soutenir la prévoyance de son ou sa partenaire en effectuant des versements volontaires dans la caisse de pension ou le pilier 3a. En cas de répartition inégale des tâches domestiques, cela peut instaurer une juste compensation.

Vous trouverez dans notre Guide de la prévoyance des informations détaillées sur la meilleure façon de concilier les différentes étapes de la vie familiale, de la vie professionnelle et de la prévoyance.

Avec le recul, beaucoup épargneraient mieux pour leur prévoyance

Rétrospectivement, la moitié des plus de 50 ans prendraient d'autres décisions en matière de prévoyance. Ils déplorent un manque de réactivité: de l'achat non concrétisé d'un logement personnel à une planification de la retraite commencée trop tard, en passant par des rachats dans la caisse de pension.

L'absence de versements ou les versements tardifs dans le pilier 3a constituent de loin le plus gros regret. 19% des plus de 50 ans regrettent cette négligence. Cette proportion relativement élevée pourrait s'expliquer par le fait que le troisième pilier n'a été introduit qu'il y a 39 ans. Pour les personnes âgées de plus de 50 ans aujourd'hui, la prévoyance privée était donc encore, lorsqu'elles étaient jeunes, un concept relativement nouveau qui devait alors faire ses preuves. Les personnes plus âgées, en particulier, n'ont pas pu bénéficier de cette forme d'épargne-prévoyance fiscalement avantageuse pendant toute leur vie active.

En matière de prévoyance professionnelle, des opportunités manquées sont également constatées: 10% des plus de 50 ans regrettent de n'avoir effectué aucun rachat dans leur caisse de pension ou trop peu. Beaucoup ont apparemment pris conscience trop tard au cours de leur vie active des avantages que présentaient ces rachats pour améliorer leur prévoyance et optimiser leur fiscalité.

Les hommes regrettent les opportunités d'investissement manquées

Dans le cadre de la prévoyance volontaire, des opportunités de rendement manquées sont souvent déplorées, en particulier par les hommes. Ils citent plus de trois fois plus souvent que les femmes les investissements en titres comme une opportunité manquée pour leur prévoyance vieillesse. Ce résultat est surprenant, car les hommes sont déjà nettement plus nombreux à investir.

Plusieurs explications peuvent s'avancer pour expliquer le regret moins marqué chez les femmes: elles estiment plus souvent que les hommes qu'elles ne s'y connaissent pas suffisamment en matière de placements et ont tendance à avoir un plus grand besoin de sécurité. Cela pourrait également s'expliquer par le fait que, dans les couples, les hommes assument plus souvent la responsabilité des décisions d'ordre financier et en matière de placements financiers, si bien que les femmes se penchent moins sur ce sujet et ne sont donc pas conscientes de ces avantages. Parallèlement, comme les femmes sont plus souvent à temps partiel, elles ont tendance à avoir moins de capital à disposition pour investir, et donc moins d'occasions de profiter des opportunités de rendement.

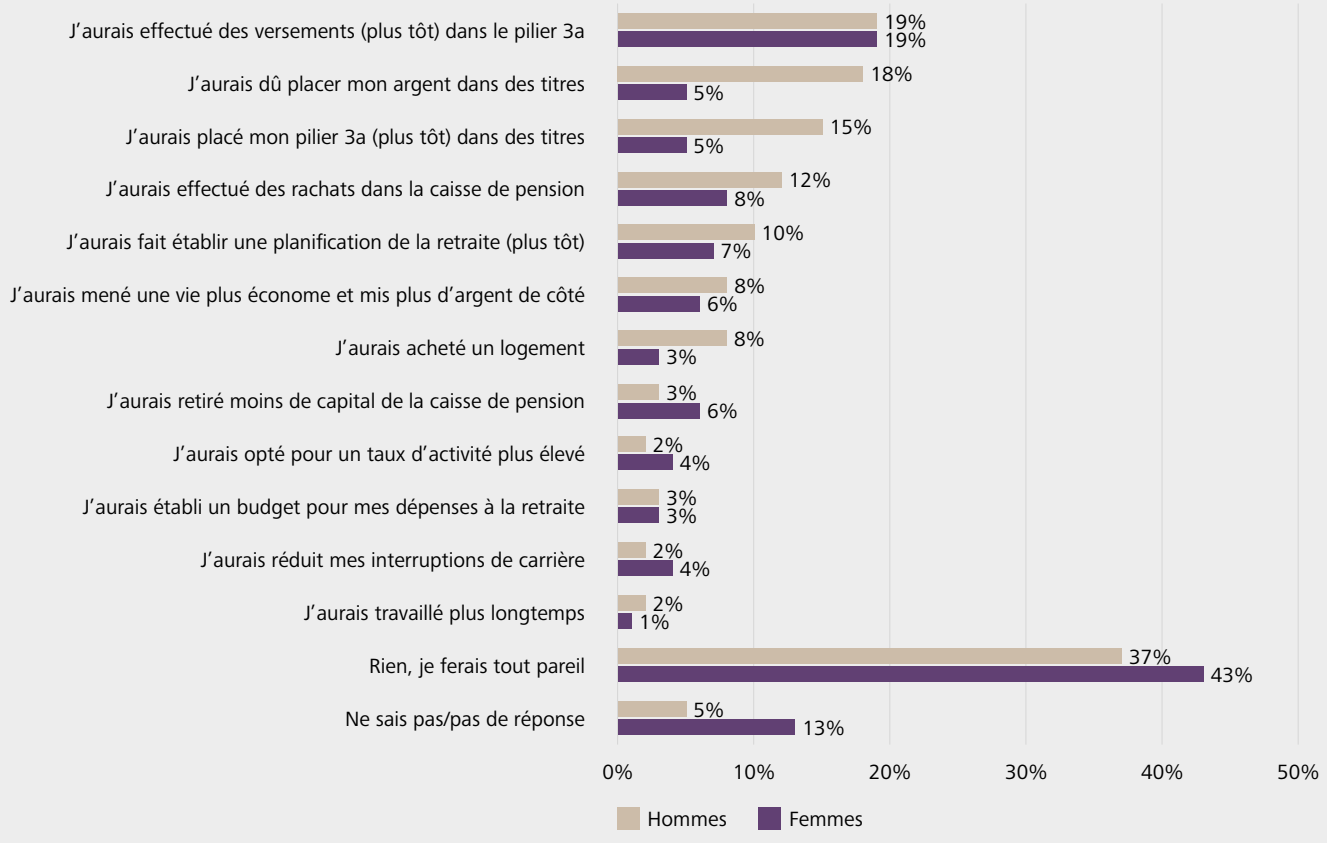
La famille et les loisirs passent avant tout
Les décisions dans la vie professionnelle prises en faveur de la famille ou des loisirs sont rarement remises en question. Pratiquement personne ne regrette de n'avoir pas travaillé plus longtemps. Par ailleurs, seuls 2% des hommes et 4% des femmes auraient opté pour un taux d'activité plus élevé. Très peu de femmes semblent donc regretter la réduction de leur taux d'activité lorsqu'elles ont fondé une famille.

Malgré une situation en moyenne moins bonne pour leur prévoyance, les femmes ont tendance à être plus satisfaites que les hommes: 43% referaient exactement la même chose, contre seulement 37% des hommes. Cependant, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à ne pas donner d'indications sur les décisions qu'elles modifieraient avec le recul.

Les personnes actives sont plus autocritiques que les personnes retraitées
Les résultats précédemment abordés indiquent que ce ne sont pas tant les choix de vie eux-mêmes qui sont regrettés que les occasions manquées de gérer activement sa propre prévoyance. En font notamment partie les versements dans les 2e et 3e piliers. Il semble donc essentiel de savoir si les conséquences financières des propres décisions sont considérées à temps et si des mesures adéquates sont prises pour la prévoyance.

Le regret des opportunités manquées est particulièrement marqué chez les personnes actives de plus de 50 ans: seules 37% d'entre elles referaient tout de la même manière, tandis que 46% des personnes retraitées sont satisfaites. Cette vision plus autocritique pourrait s'expliquer par le fait que la responsabilité personnelle en matière de prévoyance revêt une plus grande importance pour cette génération. Cela pourrait également expliquer le sentiment d'avoir trop peu agi en matière de prévoyance vieillesse.

Avec le recul, auriez-vous fait les choses différemment concernant le financement de votre prévoyance vieillesse?
(en pourcentage, catégorie d'âge: 51 à 79 ans)



De grands projets et de grandes préoccupations

La prévoyance ne se limite pas à la constitution d'un patrimoine. La perspective de la vie à la retraite est tout aussi importante, car les besoins financiers à la retraite sont un facteur important pour la planification financière. La grande majorité des rentiers actuels consacre leur argent avant tout à des activités. Les voyages, les déplacements au quotidien et les loisirs font partie des dépenses les plus importantes.

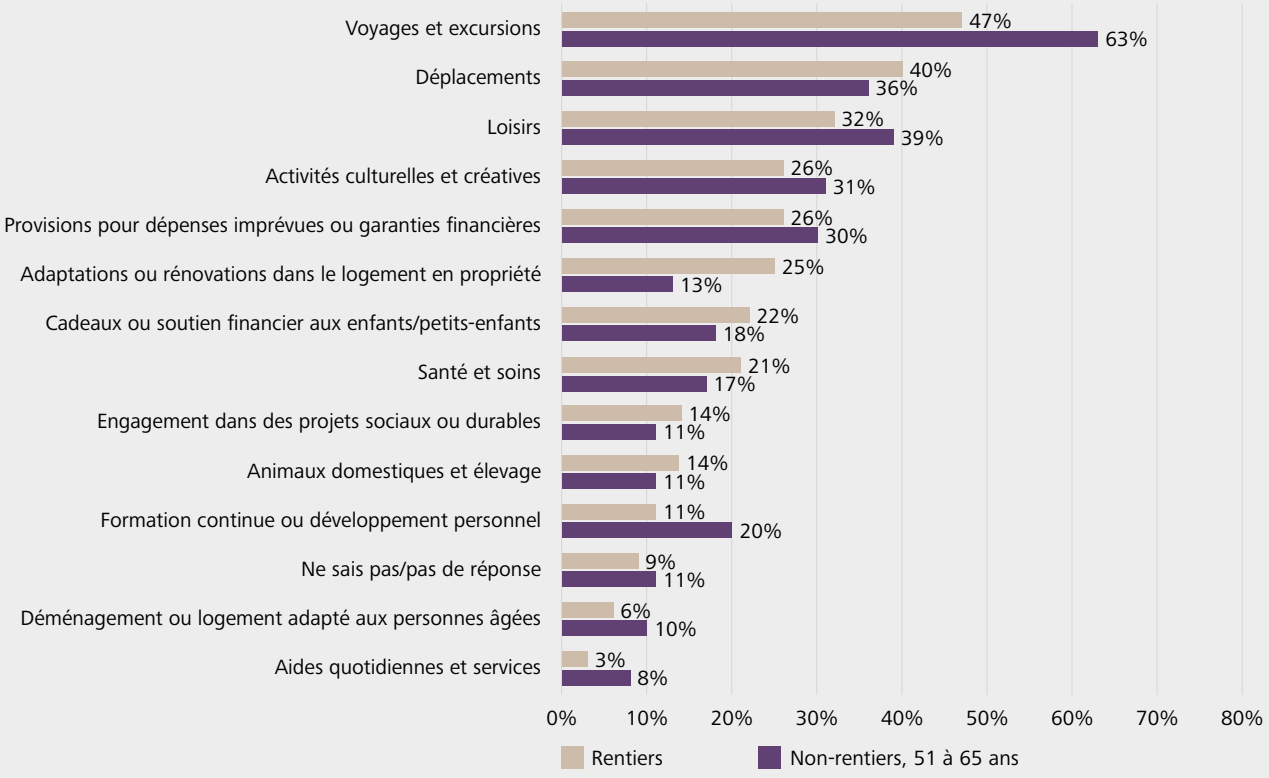
La prochaine génération de rentiers veut même être encore plus active: 63% des actifs âgés de 51 à 65 ans souhaitent principalement dépenser leur argent dans les voyages, contre 47% pour les rentiers actuels. Les futurs rentiers souhaitent également recourir davantage aux offres dans le secteur de la formation continue et du développement personnel: 20% des personnes âgées de 51 à 65 ans souhaitent principalement dépenser leur argent à cette fin, contre seulement 11% des rentières et rentiers.

Les personnes qui seront bientôt à la retraite redoutent davantage les difficultés financières

Une vie active a des coûts: près des deux tiers s'attendent à ce que leurs besoins financiers stagnent ou augmentent à la retraite. Le système de prévoyance repose sur l'hypothèse selon laquelle les besoins financiers à la retraite sont inférieurs à ceux pendant l'activité lucrative: les 1er et 2e piliers ont pour objectif d'atteindre environ 60% du dernier salaire, conformément aux objectifs de la Confédération. La réserve, que constitue le 3e pilier, doit en conséquence être d'autant plus importante. Ainsi, les projets enthousiastes des personnes âgées de 51 à 65 ans contrastent fortement avec la situation financière à laquelle elles s'attendent pour leur retraite. Comparé aux personnes actuellement à la retraite, près de trois fois plus d'entre elles pensent que leur argent ne suffira pas ou seulement avec de fortes restrictions.

Plusieurs facteurs laissent présager que les futurs rentiers auront effectivement tendance à avoir moins d'argent à disposition. Les rentiers actuels ont profité de taux de conversion plus élevés et de conditions globalement plus favorables pour la constitution de leur patrimoine de prévoyance. Par ailleurs, leur parcours professionnel a été plus stable: les interruptions de carrière de plus de six mois et les licenciements ont été moins fréquents pour leur génération. A cela s'ajoute le fait que les conditions économiques historiquement favorables et l'essor immobilier de la génération des baby-boomers ont contribué à une prospérité élevée, alors que l'évolution de la situation est aujourd'hui plus incertaine.

A quoi souhaitez-vous principalement consacrer votre argent une fois à la retraite, ou à quoi le consacrez-vous actuellement? (en pourcentage, catégorie d'âge: 51 à 79 ans)



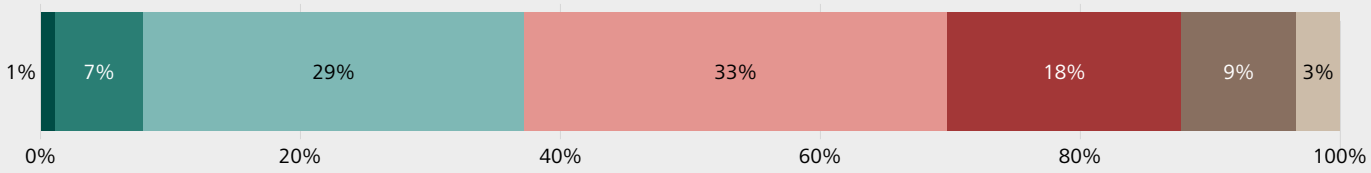
Beaucoup n'ont pas encore effectué de planification concrète

L'écart entre les projets optimistes et les prévisions financières pessimistes s'explique également par le fait que seules 31% des personnes entre 51 et 65 ans connaissent leurs revenus escomptés à la retraite. A l'inverse, un cinquième ne s'est pas encore penché sur la planification de sa retraite.

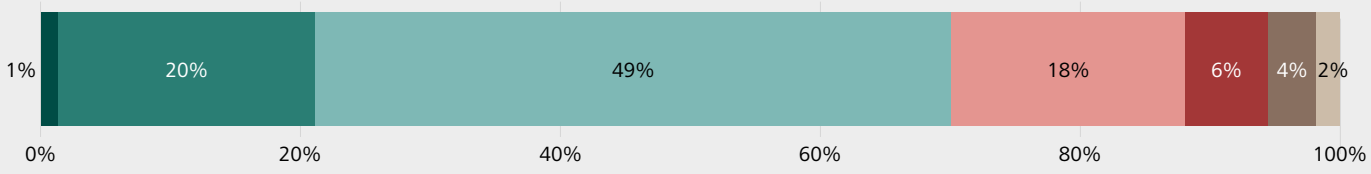
Et l'incertitude financière ne fait qu'augmenter: parmi les 18 à 65 ans, près de 11% indiquent ne pas savoir si leurs besoins financiers à la retraite seront plus élevés ou moins élevés que dans les dix ans précédant le départ à la retraite. Cela représente plus du double du nombre de personnes concernées en 2024.

En même temps, il faut s'attendre à ce que la situation financière de nombreuses personnes actives continue d'évoluer jusqu'à leur départ à la retraite. Alors que 53% des personnes retraitées ont déjà perçu un héritage, ce n'est le cas que de 35% des 51–65 ans, et certaines d'entre elles hériteront encore d'un patrimoine.

Laquelle de ces affirmations décrit le mieux votre situation financière actuelle ou attendue à la retraite?



En pourcentage, Non-rentiers, catégorie d'âge: 51 à 65 ans



En pourcentage, Rentiers

- L'argent n'est pas un problème, je peux me permettre toutes les dépenses que je souhaite.
- Mes ressources financières suffisent très bien et je peux même faire des dépenses importantes sans problème.
- Mes ressources financières sont suffisantes et je peux faire occasionnellement des dépenses supplémentaires importantes.
- Mes ressources financières sont suffisantes, mais je ne peux guère faire de dépenses supplémentaires importantes.
- Mes ressources financières sont juste suffisantes, je dois me restreindre considérablement.
- Mes ressources financières ne suffisent pas à couvrir mes besoins.
- Je ne sais pas/ne souhaite pas répondre

La retraite anticipée, un rêve de plus en plus inaccessible

L'âge de référence légal fixé à 65 ans (contre 64 ans auparavant pour les femmes) ne correspond à la date effective de départ à la retraite que pour 37% des rentiers. Près de la moitié d'entre eux ont pu prendre une retraite anticipée. Au total, 60% des personnes retraitées ont pu prendre leur retraite à la date souhaitée.

Plus de la moitié des personnes entre 51 et 65 ans aimeraient également prendre une retraite anticipée, mais la réalisation de ce souhait devient plus difficile: 31% tablent sur un départ à la retraite plus tardif qu'elles ne le souhaitent. Parmi les rentiers actuels, moins de la moitié des personnes ont dû travailler plus longtemps qu'elles ne le souhaitaient.

Si la date de départ à la retraite souhaitée doit être dépassée, cela est souvent lié à des décisions concernant la prévoyance prises lors d'événements importants de la vie. Les principales raisons invoquées par les 51 - 65 ans sont le travail à temps partiel, les enfants, le divorce et l'achat d'un logement. Les hommes notamment indiquent aussi que la date de départ à la retraite qu'ils souhaitent ne vaut pas les coûts que cela implique.

Les conditions économiques tendent également à compliquer le financement d'une retraite anticipée. Ainsi, les taux de conversion des caisses de pension, et donc les rentes, ont baissé ces dernières années. Par ailleurs, l'allongement de l'espérance de vie accroît la pression financière, car les avoirs de prévoyance épargnés ainsi que le patrimoine propre doivent pouvoir servir plus longtemps. Il devient plus difficile, en particulier pour les personnes qui retirent leurs avoirs sous forme de capital, de répartir leur patrimoine jusqu'à la fin de leur vie en fonction de leurs besoins. L'inflation supérieure à la moyenne ces dernières années a par ailleurs fait grimper le coût de la vie, et la hausse des coûts des soins peut encore renchérir la retraite.

L'allongement de la vie professionnelle au centre des préoccupations

Alors que la retraite anticipée s'éloigne pour un nombre croissant de personnes, la retraite tardive prend de l'importance: 15% des plus de 50 ans souhaitent partir à la retraite plus tard et 16% prévoient de le faire. Seuls 10% des rentiers actuels l'ont souhaité et environ 8% l'ont mis en œuvre.

Avec la réforme AVS 2030, le Conseil fédéral souhaite rendre plus attractif le fait de rester plus longtemps dans la vie active. Il ressort du sondage que la population y est fondamentalement ouverte; toutefois, 62% de la population totale n'envisage de travailler plus longtemps que de manière ponctuelle ou à temps partiel. Seules 5% des personnes interrogées peuvent envisager de continuer à travailler à plein temps.

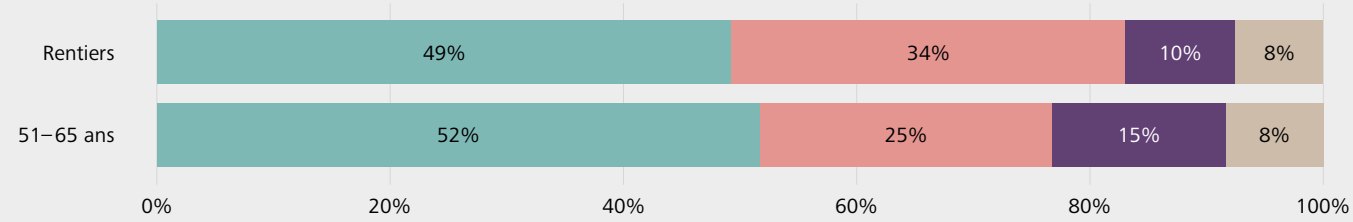
La réforme AVS 2030 vise à encourager la poursuite de l'activité professionnelle

Face au vieillissement de la population, la réforme de l'AVS 2030 vise à inciter à rester plus longtemps dans la vie active. Elle comprend notamment les mesures suivantes:

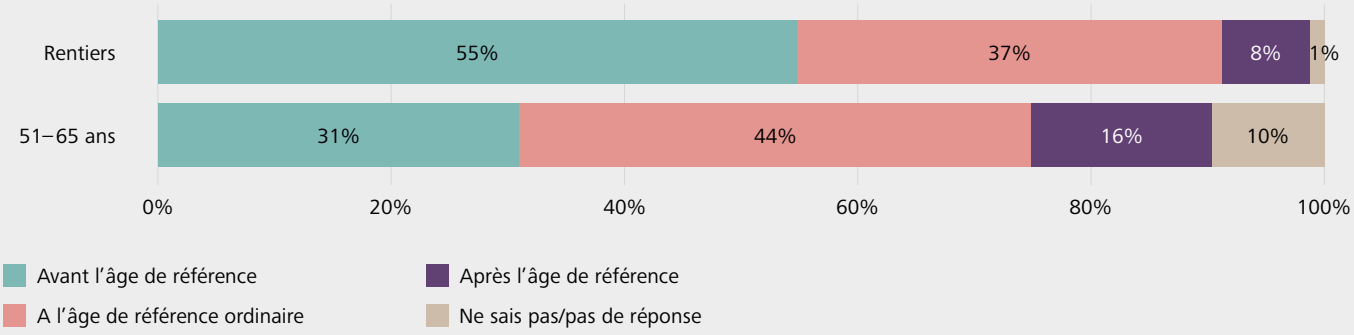
- La franchise de cotisation en cas de poursuite de l'activité après 65 ans sera portée à 22'680 francs.
- Les rentes AVS pourront également être améliorées, même après le 70e anniversaire.
- Les taux d'anticipation et d'ajournement seront relevés.
- L'âge minimum pour les retraits de prévoyance des 2e et 3e piliers sera fixé de manière uniforme à 63 ans.
- Des cotisations AVS seront prélevées sur les indemnités journalières en cas de maladie et d'accident.

Les mesures proposées sont étroitement liées au financement de la 13e rente AVS. Le Parlement a décidé à cet effet d'augmenter la TVA de 0,4 point de pourcentage. Le projet sera soumis au vote le 29 novembre 2026 et requiert l'approbation de la population et des cantons. Etant donné que cette augmentation ne couvrirait que partiellement les coûts de la 13e rente AVS, d'autres mesures de financement comme des hausses supplémentaires de la taxe sur la valeur ajoutée ou des cotisations salariales pourraient s'avérer nécessaires.

Quelle est ou était la date de départ à la retraite que vous souhaitiez?



Quand prévoyez-vous de partir à la retraite ou quand avez-vous pris votre retraite?



Les stratégies de placement conservatrices dominent

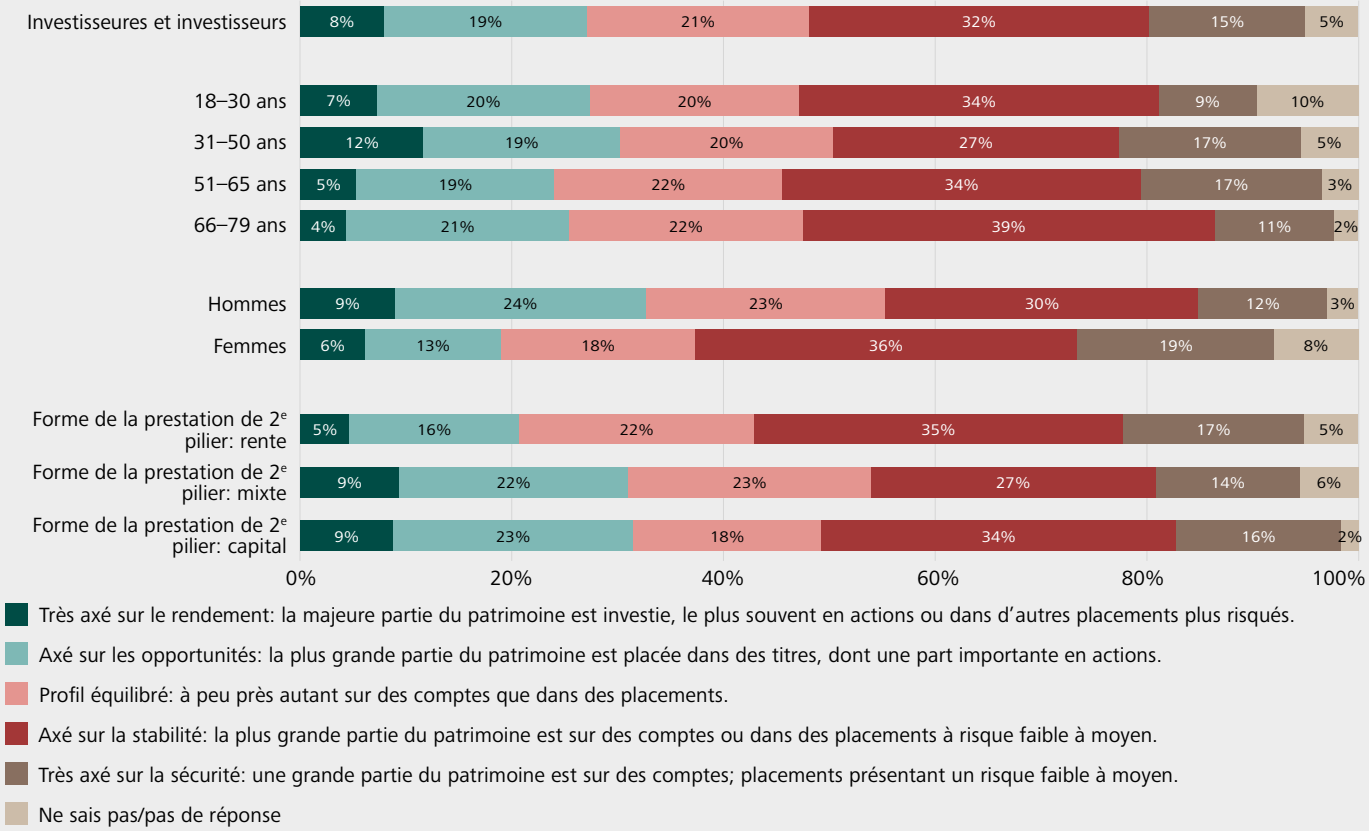
Plus de la moitié de la population recourt à des placements financiers pour se constituer son patrimoine: 54% détiennent des titres – personnellement ou avec leur partenaire. Cette proportion augmente continuellement avec l'âge: 43% des 18-30 ans détiennent des titres, contre 60% chez les plus de 65 ans.

Peu de choses changent à partir de la retraite: ceux qui ne sont pas devenus investisseurs d'ici là ne le deviendront très probablement plus. Les femmes, en particulier, ont tendance à rester à l'écart des marchés financiers: dans l'ensemble de la population, 44% seulement des femmes investissent, contre 64% des hommes. En même temps, les femmes ont tendance à être plus orientées vers la sécurité lorsqu'elles investissent.

Le principal obstacle est le manque de moyens: 39% estiment ne pas avoir assez d'argent à placer. Nombreuses sont les personnes qui semblent penser que les placements en titres nécessitent beaucoup de capital. Or, la constitution d'un patrimoine à long terme est possible même avec de petites cotisations, par exemple en effectuant des versements réguliers dans un plan d'épargne en fonds de placement.

Les personnes qui retirent leur capital ont plus tendance à saisir les opportunités de rendement
Toutes générations confondues, environ la moitié des personnes interrogées considèrent que leur stratégie de placement est orientée vers la sécurité ou la stabilité. Concrètement, cela signifie que la majorité du patrimoine est placée sur un compte et qu'elle n'est guère investie en actions.

Comment votre patrimoine (comptes et placements) est-il actuellement réparti?
(en pourcentage, investisseurs, catégorie d'âge: 18 à 79 ans)



- Très axé sur le rendement: la majeure partie du patrimoine est investie, le plus souvent en actions ou dans d'autres placements plus risqués.
- Axé sur les opportunités: la plus grande partie du patrimoine est placée dans des titres, dont une part importante en actions.
- Profil équilibré: à peu près autant sur des comptes que dans des placements.
- Axé sur la stabilité: la plus grande partie du patrimoine est sur des comptes ou dans des placements à risque faible à moyen.
- Très axé sur la sécurité: une grande partie du patrimoine est sur des comptes; placements présentant un risque faible à moyen.
- Ne sais pas/pas de réponse

A la retraite, la plupart restent fidèles à leur stratégie de placement: 70% n'ont pas ajusté leur stratégie de placement à leur départ à la retraite. 19% investissent en prenant plus de risques et 7% ont réduit le risque de leurs placements.

La stratégie de placement dépend également de la modalité de perception des avoirs: les rentiers qui optent pour un retrait du capital doivent gérer eux-mêmes – ou faire gérer – leurs avoirs de caisse de pension pendant une longue période et les placer de sorte qu'ils suffisent jusqu'à la fin de leur vie. Cela renforce la prise de conscience de la nécessité d'investir son patrimoine sur le long terme et non de le laisser sur le compte. Par conséquent, les personnes ayant opté pour un retrait sous forme de capital misent plus souvent sur des placements orientés sur le rendement et les opportunités. A l'inverse, celles qui optent pour une rente ont tendance à investir de manière moins risquée.

Les stratégies majoritairement conservatrices semblent indiquer qu'on laisse de côté des opportunités de rendement lorsqu'on investit à un âge avancé. Les personnes de 65 ans vivent en moyenne encore plus de 20 ans et auraient donc encore un horizon de placement suffisamment long devant elles pour investir une partie de leur patrimoine de manière plus risquée. A cela s'ajoute le fait que beaucoup n'utilisent pas l'intégralité de leur patrimoine de leur vivant, mais souhaitent en léguer une partie à la génération suivante. Dans ce contexte également, un horizon de placement à long terme peut s'avérer judicieux.

La stratégie des trois pots

La stratégie des trois pots permet d'investir son patrimoine en fonction de son horizon de placement. Pour ce faire, le patrimoine est réparti en trois pots:

1er pot: réserve de sécurité

- Objectif: disposer de liquidités pour les dépenses courantes et les coûts imprévus (facture élevée du dentiste, réparation de la voiture, etc.)
- Horizon de placement: un à quatre ans
- Stratégie de placement: fonds non investis; disponibles à tout moment sur un compte

2e pot: planification

- Objectif: projets planifiables à moyen terme (achat d'un logement en propriété, formation continue, grands voyages, etc.)
- Horizon de placement: cinq à dix ans
- Stratégie de placement: combinaison entre stabilité et risque limité; dépend du profil de risque et de l'horizon de placement

3e pot: croissance

- Objectif: prévoyance vieillesse et constitution d'un patrimoine à long terme
- Horizon de placement: supérieur à dix ans
- Stratégie de placement: valeurs réelles comme les actions, l'immobilier ou les métaux précieux; fluctuations plus importantes possibles, mais lissées à long terme

Dans notre Guide de la prévoyance, vous découvrirez comment réussir vos placements à chaque étape de votre vie.

Conclusion

Le 9e Baromètre de la prévoyance Raiffeisen met en évidence des progrès à plusieurs niveaux: l'indice global du baromètre a nettement augmenté. La bonne évolution financière des trois piliers ainsi que les valeurs plus élevées des indicateurs de connaissance et de confiance y ont contribué.

La rémunération record des avoirs de vieillesse semble avoir accru l'intérêt des assurés pour la prévoyance professionnelle: de plus en plus de personnes s'intéressent aux prestations de leur caisse de pension, améliorant ainsi leurs connaissances sur le 2e pilier. Parallèlement, la confiance dans la prévoyance professionnelle a été renforcée.

C'est la prévoyance privée qui suscite le plus de confiance. La proportion de personnes disposant d'un pilier 3a atteint un nouveau record – un signe évident que de plus en plus de personnes prennent en main leur prévoyance.

Le bilan est moins positif en ce qui concerne le 1er pilier: le financement à long terme de l'AVS reste la principale préoccupation de la population. Les bons chiffres clés actuels s'expliquent principalement par le résultat de répartition favorable ainsi que par l'évolution positive des marchés financiers; ils ne résolvent toutefois pas les problèmes liés à la démographie et au besoin de financement accru résultant de la 13e rente AVS, qui sera versée pour la première fois en décembre 2026. Il est donc d'autant plus important que la population soit disposée à assumer ses propres responsabilités.

Les événements de vie façonnent la prévoyance
Le dossier thématique de cette année porte sur les événements importants de la vie où la responsabilité personnelle est particulièrement sollicitée. Pour la plus grande partie des gens, la prévoyance n'est pas un thème récurrent, mais revient ponctuellement au premier plan, par exemple lors d'un mariage, de la fondation d'une famille ou de l'achat d'un logement. Ces événements incitent souvent à se pencher sur sa propre prévoyance: les contrats d'assurance sont alors modifiés, un pilier 3a est ouvert ou d'autres mesures sont prises en matière de prévoyance.

Parallèlement, les décisions prises à ces stades de la vie ont souvent des répercussions durables sur la sécurité financière future, sans que les personnes concernées en aient conscience. Ainsi, 51% des femmes réduisent leur taux d'activité après la naissance d'un enfant, ce qui crée souvent des lacunes de prévoyance.

Un regard rétrospectif montre l'ampleur des conséquences que peuvent avoir les choix manqués. Près de la moitié des personnes de plus de 50 ans prendraient aujourd'hui différemment certaines décisions en matière de prévoyance. Leur regret le plus fréquent, c'est d'avoir versé trop peu ou trop tard dans le pilier 3a. Les conséquences financières d'un changement important dans la vie ne sont souvent pleinement perçues qu'avec le recul.

Un décalage entre les aspirations et la réalité apparaît également lors du passage à la retraite. 52% des personnes entre 51 et 65 ans souhaitent prendre une retraite anticipée, mais 31% s'attendent en même temps à ce que leurs ressources ne soient pas suffisantes pour concrétiser leur projet au moment souhaité.

Parallèlement, beaucoup rêvent d'une vie très active à la retraite. Ainsi, 63% des 51 à 65 ans envisagent de dépenser leur argent principalement dans les voyages. Malgré le besoin d'argent probablement élevé à la retraite, la plupart misent sur une stratégie de placement conservatrice et manquent ainsi des opportunités de rendement.

Agir à temps porte ses fruits
Le sondage réalisé cette année le montre clairement: le parcours de vie et la prévoyance sont plus étroitement liés que beaucoup ne le pensent. Ceux qui anticipent les conséquences financières des événements importants de la vie peuvent éviter de prendre de mauvaises décisions et améliorer durablement leur situation à la retraite.

Une bonne prévoyance ne dépend donc pas seulement des conditions qu'offre le système de prévoyance. Elle dépend plutôt de la capacité des personnes à agir avec clairvoyance dans les moments décisifs. Pour y parvenir, il faut une prise de conscience des conséquences à long terme et la volonté de se pencher sur sa propre prévoyance. Cette prise de conscience doit être encouragée de manière ciblée dans les écoles et les établissements de formation. Un conseil approfondi peut également contribuer à saisir les opportunités et à éviter des lacunes de prévoyance.

Glossaire

Les chiffres indiqués reposent sur les chiffres clés des assurances sociales pour 2026

Avoir de vieillesse (LPP)
L'avoir de vieillesse est le capital épargné dans la prévoyance professionnelle. Il se compose des cotisations régulières des employés et des employeurs, des éventuels rachats volontaires ainsi que des bonifications annuelles des intérêts. Son montant dépend du revenu, de l'âge et du plan de prévoyance. L'avoir constitue la base du calcul de la rente de vieillesse et des prestations en cas d'invalidité ou de décès.

AVS
L'assurance-vieillesse et survivants (AVS) de la Confédération, qui existe depuis 1948, a été révisée plusieurs fois. L'AVS constitue, avec l'AI, le premier pilier du système des trois piliers. L'AVS fait partie des assurances obligatoires et sert à garantir le minimum vital des personnes à la retraite et/ou le soutien des survivants. Toutes les personnes qui résident et/ou travaillent en Suisse sont obligatoirement soumises à l'AVS. La réforme AVS 21 est entrée en vigueur le 1er janvier 2024. Elle comprend, entre autres, l'harmonisation de l'âge de référence à 65 ans pour les femmes et les hommes ainsi que la flexibilisation du départ à la retraite. D'autres réformes, dont l'AVS 2030, visent à garantir le financement à long terme de l'AVS au regard de l'évolution démographique et à inciter à prolonger la vie active.

Caisse de pension (LPP)
La prévoyance professionnelle (2e pilier) a pour mission, en complément de l'AVS/AI, de permettre aux assurés de bénéficier d'un niveau de vie qui va au-delà de la simple garantie du minimum vital. Elle poursuit l'objectif d'atteindre, avec le 1er pilier, un revenu de rente d'environ 60% du dernier salaire. Chaque employeur doit soit avoir sa propre caisse de pension, soit s'affilier à une caisse de pension existante ou à une institution commune ou collective. Sont assurés les employé·e·s âgés d'au moins 18 ans percevant un revenu annuel minimal de 22'680 francs (état en 2026).

Certificat de caisse de pension
Le certificat personnel de la caisse de pension a pour objet d'informer les assuré·e·s. La caisse de pension doit informer ces derniers chaque année sur leurs droits à des prestations, le salaire assuré, le taux de cotisation et l'avoir de vieillesse ainsi que sur le financement.

Clause bénéficiaire en cas de décès (LPP)
En cas de décès d'une personne assurée, la caisse de pension verse des prestations de survivants – sous forme de rentes (par exemple rente de conjoint ou d'orphelin) ou de prestations en capital. L'ordre des bénéficiaires et le montant des prestations sont consignés dans le règlement de la caisse de pension, mais la personne assurée peut les modifier dans une certaine mesure. Les concubins non mariés n'ont aucun droit légal aux prestations. De nombreuses caisses de pension prévoient toutefois la possibilité de favoriser également le concubin si certaines conditions sont réunies. Il est possible de modifier l'ordre des bénéficiaires au moyen d'un formulaire auprès de la caisse de pension.

Degré de couverture (LPP)
Le degré de couverture d'une caisse de pension correspond au rapport entre ses engagements et son patrimoine de prévoyance. Si les engagements d'une caisse de pension sont plus élevés que son patrimoine, la caisse de pension est en insuffisance de couverture et doit éventuellement être assainie.

Fonds de compensation AVS
Le fonds de compensation AVS constitue le patrimoine de l'AVS. Il compense les fluctuations entre les recettes et les dépenses et garantit que l'AVS puisse verser ses prestations à tout moment. Si, au cours d'une année, les dépenses dépassent les recettes, les ressources manquantes sont prélevées sur le fonds de compensation. Le fonds est constitué d'excédents antérieurs de l'AVS. Selon la loi, son montant doit en règle générale correspondre au moins à une année de dépenses de l'AVS. La majeure partie du patrimoine est placée et gérée par l'établissement public compenswiss.

Forme mixte
La forme mixte combine la perception des avoirs de caisse de pension sous forme de rente et de capital. La répartition possible et les limites applicables sont définies par le règlement de prévoyance de la caisse de pension concernée.

Franchise de cotisation (AVS)
La franchise s'applique aux personnes qui ont atteint l'âge de référence AVS et qui continuent d'exercer une activité

lucrative. Il s'agit de la partie de leur revenu professionnel sur laquelle aucune cotisation AVS/AI/APG n'est prélevée. En 2026, le montant exonéré s'élève à 1'400 francs par mois ou à 16'800 francs par année civile. En cas de pluralité d'employeurs, la franchise s'applique séparément à chaque contrat de travail. Depuis la réforme AVS 21 de 2024, les personnes actives peuvent renoncer à la franchise après avoir atteint l'âge de référence, afin que les cotisations versées en plus soient prises en compte dans le calcul de leur rente AVS.

Lacune de cotisation (AVS)
On entend par lacune de cotisation la différence entre les 44 années de cotisation dues et les années de cotisation effectivement versées au titre de l'AVS. La rente des personnes ayant une lacune de cotisation est réduite en proportion. Quelqu'un qui présente une lacune de cotisation n'a droit qu'à une rente partielle proportionnelle. Pour les rentes de vieillesse, chaque année de cotisation manquante entraîne une réduction de la rente de 2,3%.

Lacune de cotisation (LPP)
Une lacune de cotisation dans la caisse de pension survient lorsque l'avoir de vieillesse effectif dans le 2e pilier est inférieur à l'avoir maximal possible. Il peut s'agir d'interruptions de carrière, d'un travail à temps partiel ou d'une modification du salaire. De telles lacunes peuvent être comblées par des rachats volontaires dans la caisse de pension.

Lacune de cotisation (pilier 3a)
On entend par lacune de cotisation dans le pilier 3a un montant maximal annuel non utilisé. Depuis 2026, les lacunes de cotisation peuvent être comblées dans un délai de dix ans à partir de l'année de cotisation 2025 par un versement rétroactif, dans la mesure où les conditions légales sont réunies.

Modèle de participation
Les caisses de pension disposant d'un modèle de participation font profiter leurs assurés de leurs résultats financiers sur la base d'objectifs clairement définis. Les conditions et le montant de la participation – en particulier la rémunération – dépendent généralement du degré de couverture, du rendement des placements et des réserves disponibles.

Pilier 3a
Le pilier 3a, ou prévoyance liée, constitue une partie de la prévoyance privée du système suisse des trois piliers. La prévoyance privée vise à élargir la marge de manœuvre financière et à contribuer à maintenir le niveau de vie habituel à la retraite. Pour ce faire, on estime que 80% du dernier salaire est nécessaire. Or, l'AVS et la prévoyance professionnelle n'en couvrent que 60 à 70% en moyenne. L'épargne-prévoyance est donc, avec le pilier 3a, un élément indispensable de la prévoyance vieillesse. Les versements dans le pilier 3a peuvent être déduits du revenu imposable. En 2026, le montant maximal qui peut être versé par les assuré·e·s disposant d'une caisse de pension est de 7'258 francs. Les personnes ayant une activité lucrative et qui ne sont pas affiliées à une caisse de pension peuvent effectuer des versements jusqu'à 20% du revenu de l'activité lucrative, avec un maximum de 36'288 francs.

Prélèvement anticipé de la caisse de pension
Un prélèvement anticipé des fonds de la caisse de pension est possible sous certaines conditions, par exemple pour financer la propriété du logement, en cas de démarrage d'une activité lucrative indépendante ou d'émigration à l'étranger. Le montant versé est imposable et entraîne une réduction de la rente de vieillesse ultérieure ainsi que, en partie, des prestations en cas de décès ou d'invalidité. Pour les personnes mariées, l'accord écrit du conjoint est nécessaire.

Prévoyance libre 3b
Sont considérées comme prévoyance libre toutes les mesures de la prévoyance vieillesse privée qui ne relèvent pas du pilier 3a. Font partie du pilier 3b, entre autres, les assurances vie, les placements du capital ou la propriété du logement.

Rachat auprès de la caisse de pension
Les personnes assurées présentant des lacunes de prévoyance professionnelle ont la possibilité de les combler en effectuant des versements complémentaires. Les rachats auprès de la caisse de pension leur donnent droit à des prestations plus élevées. Le rachat maximal possible est calculé en fonction des prestations les plus élevées possibles sur le plan réglementaire. Celles-ci résultent de l'extrapolation fictive du capital de vieillesse qu'une personne assurée posséderait aujourd'hui si elle avait toujours perçu son salaire actuel dès le début du processus d'épargne. Ce capital de vieillesse théorique est comparé au capital de vieillesse actuellement disponible. L'assuré peut réduire la différence à l'aide de rachats.

Rémunération (LPP)
L'avoir de vieillesse détenu dans la caisse de pension est rémunéré. L'institution de prévoyance fixe le montant de la rémunération annuelle. Il dépend notamment de la situation financière et du résultat des placements de la caisse de pension. Pour l'avoir de vieillesse obligatoire, le taux d'intérêt ne doit en aucun cas être inférieur au taux minimum LPP fixé par la loi. Celui-ci s'élève à 1,25% en 2026. Il n'existe pas de taux d'intérêt minimum légal pour les avoirs relevant du domaine surobligatoire. La rémunération est fixée par la caisse de pension et peut être supérieure ou inférieure à celle appliquée à l'avoir de vieillesse obligatoire.

Rente AVS
Dans la présente étude, le terme «rente AVS» désigne la rente de vieillesse (par opposition à la rente AI) du 1er pilier. Conjuguée aux prestations du 2e pilier, elle doit permettre, de manière appropriée, de maintenir le niveau de vie habituel à la retraite. Son montant dépend du revenu annuel moyen et du nombre d'années de cotisation. Les personnes qui remplissent la durée de cotisation maximale et perçoivent un revenu suffisamment élevé perçoivent la rente maximale. En 2026, elle s'élève à 2'520 francs par mois pour une personne

individuelle et la rente minimale à 1'260 francs par mois. Pour les couples mariés, les deux rentes individuelles cumulées ne peuvent pas dépasser 150% de la rente maximale pour les personnes seules. A partir de 2026, une 13e rente de vieillesse AVS sera versée en sus. En règle générale, les rentes sont ajustées tous les deux ans en fonction de l'évolution des salaires et des prix.

Rente de vieillesse (LPP)
La rente de vieillesse de la prévoyance professionnelle est un élément important de la prévoyance vieillesse en Suisse. Elle complète les prestations du premier pilier (AVS) et doit permettre aux assurés de bénéficier d'un niveau de vie adéquat à la retraite. La rente de vieillesse annuelle est calculée sur la base de l'avoir de vieillesse épargné et du taux de conversion de la caisse de pension concernée.

Résultat de répartition
Le résultat de répartition de l'AVS correspond à la différence entre les recettes actuelles – y compris les cotisations des assuré·e·s et des employeurs, les contributions de la Confédération, les parts de la taxe sur la valeur ajoutée et la taxe sur les maisons de jeu – et les dépenses actuelles, dont les versements de rentes constituent la majeure partie. Le résultat de répartition est un indicateur important de la situation financière de l'AVS. Un résultat de répartition positif indique que l'AVS est financièrement saine et qu'elle peut couvrir ses dépenses. Un résultat de répartition négatif oblige l'AVS à verser plus d'argent qu'elle n'en perçoit, ce qui peut menacer la stabilité du système à long terme.

Retraite anticipée
Une personne qui prend une retraite anticipée se retire de la vie professionnelle avant d'avoir atteint l'âge de référence ordinaire (65 ans). En règle générale, la retraite anticipée se révèle plus chère qu'on ne le penserait de prime abord. Il faut s'attendre à des réductions considérables des prestations, aussi bien de la prévoyance professionnelle que de l'AVS. Il est par ailleurs nécessaire de couvrir les lacunes de revenu jusqu'à l'âge de la retraite ordinaire.

Retrait de capital
Les caisses de pension offrent à leurs assuré·e·s la possibilité de percevoir l'avoir de vieillesse sous forme de capital plutôt que de rente à vie. Le montant maximal du versement varie suivant la caisse de pension. La loi impose toutefois un taux minimal de versement de 25% de l'avoir de vieillesse LPP obligatoire. Le règlement de la caisse de pension précise le montant qu'il est possible de retirer sous forme de capital.

Seuil d'entrée dans la caisse de pension
Pour qu'une personne bénéficie de l'assurance obligatoire selon la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP), un employeur doit actuellement lui verser un salaire annuel d'au moins 22'680 francs (état en 2026). Ce salaire minimum est appelé seuil d'entrée légal. Les personnes qui ont plusieurs employeurs et qui n'atteignent le seuil d'entrée qu'avec leur salaire combiné peuvent s'assurer volontairement, par exemple auprès de la Fondation de l'institution supplétive LPP. Certaines caisses de pension proposent volontairement un seuil d'entrée plus bas.

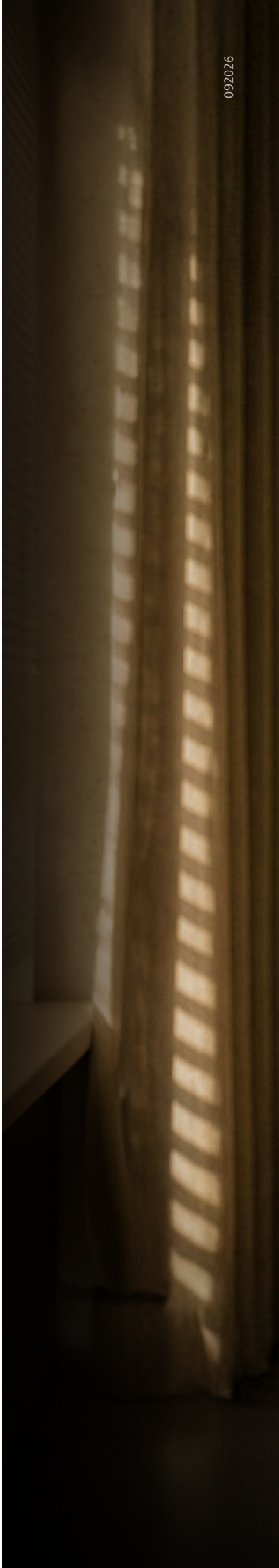
Système de capitalisation
Les caisses de pension fonctionnent selon le système de capitalisation. Les cotisations versées sont épargnées individuellement et investies sur le marché des capitaux afin de constituer un capital de couverture individuel. Celui-ci sera utilisé ultérieurement pour des prestations telles que les versements de rentes. Contrairement au système de répartition, dans lequel les cotisations servent directement à financer les rentes en cours, chaque assuré·e dispose d'un avoir de vieillesse propre, c'est-à-dire que chacun·e épargne pour soi-même.

Système de répartition
L'AVS est financée selon le système de répartition. Dans ce cadre, les engagements actuels sont financés par les recettes actuelles qui sont ainsi transférées des personnes actives vers les rentiers. Les prestations de l'AVS sont principalement financées par les cotisations des personnes assurées et des employeurs. La Confédération contribue actuellement à hauteur de 20,2% (état en 2025).

Système des trois piliers
Le système de prévoyance de la Suisse repose sur le principe des trois piliers: la prévoyance étatique AVS/AI (premier pilier), la prévoyance professionnelle LPP (caisse de pension ou deuxième pilier) ainsi que la prévoyance privée et facultative (troisième pilier: 3a/3b).

Taux de conversion
Le taux de conversion détermine la manière dont les caisses de pension calculent la rente de vieillesse annuelle à partir de l'avoir de vieillesse disponible. La formule est la suivante: avoir de vieillesse × taux de conversion = rente de vieillesse annuelle. Le niveau du taux de conversion dans le régime obligatoire est fixé par la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP). Ce taux de conversion minimum s'élève actuellement à 6,8% (état en 2026). Dans le domaine surobligatoire, les institutions de prévoyance peuvent fixer elles-mêmes le taux de conversion. Etant donné qu'une grande partie des capitaux de prévoyance de nombreuses caisses relève du régime surobligatoire, la plupart des caisses de pension n'ont cessé de baisser leurs taux de conversion ces dernières années. La baisse des taux de conversion entraîne une baisse des rentes en l'absence de mesures compensatoires.

Taux d'épargne
Le taux d'épargne indique quelle part du revenu est épargnée et non dépensée. Il est généralement exprimé en pourcentage et indique la part du revenu consacrée à la constitution d'un patrimoine ou à son utilisation ultérieure.



raiffeisen.ch/barometre-prevoyance